

République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INSTAT)
BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT (BCR)



CINQUIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT
(RGPH5)



RAPPORT PRELIMINAIRE

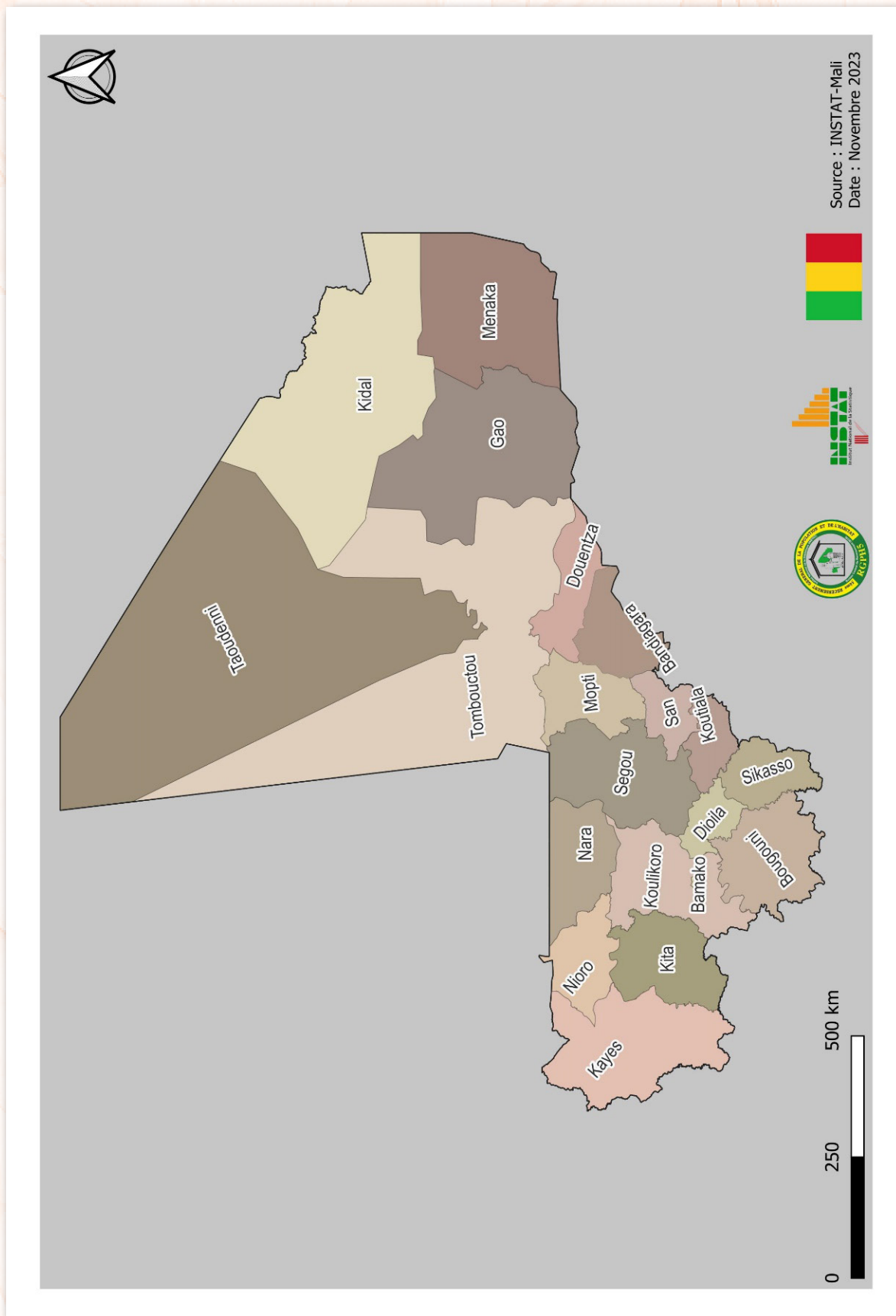
**RESULTATS GLOBAUX DU
RGPH5**

Novembre 2023



RAPPORT PRELIMINAIRE

CARTE ADMINISTRATIVE DU MALI



LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (Sénégal)
AR	Agent recenseur
BCR	Bureau Central du Recensement
BUCREP	Bureau central des recensements et des études de population (Cameroun)
CAPI	Computer Assisted Personal Interviewing
CE	Chef d'équipe
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CM	Chef de Ménage
COVID-19	Coronavirus Disease 2019
CREDD	Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CSPro	Census and survey processing system
CTP	Conseiller Technique Principal
DD	District de Dénombrement
DNP	Direction Nationale de la Population
DRPSIAP	Direction Régionale de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du territoire et de la Population
EPC	Enquête Post-Censitaire
GRID	Geo-referenced infrastructure and demographic data for development
INSTAT	Institut National de la Statistique
MDD	Mission de Décentralisation et de Déconcentration
ODD	Objectifs de Développement Durable
PAPI	Paper and Pencil Interview
PTFs	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RGPH4	Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RGPH5	Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RM	Rapport de Masculinité
RP	Recensement Pilote
SE	Section d'Enumération
SLPSIAP	Service Local de la Planification, de la Statistique et, de l'Informatique, de l'Aménagement du territoire et de la Population
UNFPA	Fonds des Nations unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
U.S. Census Bureau	Bureau du recensement des États-Unis
ZC	Zone de Contrôle

SOMMAIRE

CARTE ADMINISTRATIVE DU MALI	IV
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	V
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
LISTE DES GRAPHIQUES	VIII
AVANT-PROPOS.....	IX
RESUME EXECUTIF	XI
INTRODUCTION.....	13-14
Etapas de mise en œuvre du RGPH	15
Activités préparatoires	15
Mise en place des organes du recensement et base légale	15
Mobilisation des ressources et engagement politique.....	15
Mobilisation des moyens humains et logistiques.....	16
Conception des documents et outils techniques	16
Cartographie censitaire pilote.....	17
Cartographie censitaire	17
Recensement pilote.....	18
Enquête Post-Censitaire Pilote (EPC-Test).....	18
Communication et sensibilisation	19
Dénombrement général.....	19
Recrutement du personnel de terrain.....	19
Formation du personnel de terrain	19
Collecte des données.....	20
Estimation des effectifs de population des localités non dénombrées ou partiellement dénombrées (GRID3)	21
Assurance qualité	21
Exploitation et traitement des données	22
Enquête Post-Censitaire (EPC).....	22
Définition des principaux concepts.....	22
Aperçu sur quelques difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du RGPH5.....	23
Résultats globaux du RGPH5.....	24
Population du Mali en 2022.....	24
Evolution de la population du Mali de 1976 à 2022.....	24
Evolution de quelques indicateurs aux différents recensements.....	25
Structure par âge et par sexe de la population.....	27
Répartition de la population résidente par région, milieu de résidence selon certaines caractéristiques sociodémographiques	28
Ménages.....	44
CONCLUSION.....	47

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution du taux d'accroissement annuel moyen par périodes intercensitaires.....	25
Tableau 2 : Répartition de la population résidente par groupe d'âge selon le sexe, le rapport de masculinité (RM) et la proportion des femmes	28
Tableau 3 : Répartition de la population résidente par région selon le sexe, le poids démographique, le rapport de masculinité et la proportion des femmes	29
Tableau 4 : Répartition de la population résidente par région selon le milieu de résidence, le taux d'urbanisation et le pourcentage d'urbain dans l'ensemble urbain	31
Tableau 5 : Répartition de la population résidente par milieu de résidence selon le sexe, le rapport de masculinité et la proportion des femmes	32
Tableau 6 : Répartition de la population résidente par sous-populations selon le sexe et la proportion des femmes	32
Tableau 7 : Répartition de la population résidente des ménages ordinaires par région selon le mode de vie (Nomade/Sédentaire)	33
Tableau 8 : Répartition de la population étrangère vivant au Mali des ménages ordinaires par région selon le sexe, le poids démographique, le rapport de masculinité et la proportion des femmes	34
Tableau 9 : Répartition des personnes déplacées pour causes d'insécurité/conflits armés des ménages ordinaires par région selon le sexe, le poids démographique, le pourcentage des femmes et le pourcentage des déplacés pour causes d'insécurité ou conflits armés	35
Tableau 10 : Répartition des enfants et des jeunes des ménages ordinaires par région selon le groupe d'âges, leur pourcentage dans la population résidente et le pourcentage des femmes jeunes dans la population féminine	36
Tableau 11 : Répartition des femmes en âge de procréer des ménages ordinaires par région selon le groupe d'âge, le poids démographique et le pourcentage des femmes en âge de procréer dans la population féminine	37
Tableau 12 : Répartition des enfants d'âge vaccinal (0-4 ans) des ménages ordinaires par région selon le sexe, le pourcentage des filles et le pourcentage des moins de 5 ans dans la population totale.....	38
Tableau 13 : Répartition des personnes vivant avec un handicap majeur dans les ménages ordinaires par région selon le sexe, la proportion des femmes et la proportion des personnes vivant avec un handicap majeur dans la population totale	39
Tableau 14 : Répartition de la population résidente des ménages ordinaires alphabétisée âgée de 15 ans ou plus par région selon le sexe, la proportion des femmes et le taux d'alphabétisation.....	40
Tableau 15 : Répartition de la population d'âges préscolaires et scolaires par région selon le cycle d'enseignement et le pourcentage de la population d'âges préscolaires et scolaires dans la population totale.....	41
Tableau 16 : Répartition de la population résidente des personnes âgées des ménages ordinaires par région selon le groupe d'âges, le pourcentage des 60 ans ou plus parmi les personnes âgées et le pourcentage des 60 ans ou plus dans la population totale	42
Tableau 17 : Répartition de la population résidente malienne d'âge électoral (18 ans ou plus) des ménages ordinaires par région selon le sexe.....	43
Tableau 18 : Répartition de la population des ménages ordinaires par sexe, effectif des ménages ordinaires et taille moyenne selon la région	44
Tableau 19 : Répartition des chefs de ménage (CM) par région selon le sexe, la taille moyenne des ménages et le pourcentage des ménages dirigés par des femmes.....	45
Tableau 20 : Taille moyenne des ménages par milieu de résidence selon le sexe du chef de ménage	46

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution de l'effectif de la population du Mali de 1976 à 2022.....	24
Graphique 2 : Evolution de la densité de population (hbts/km ²) de 1976 à 2022.....	25
Graphique 3 : Evolution du taux d'urbanisation de 1976 à 2022.....	26
Graphique 4 : Evolution de la proportion des femmes (en %) de 1976 à 2022.....	26
Graphique 5 : Pyramide des âges de la population du Mali en 2022.....	27
Graphique 6 : Rapport de masculinité (RM) selon la région.....	30

AVANT-PROPOS

Le Ministère de l'Economie et des Finances est heureux de mettre à la disposition des utilisateurs, le rapport sur les résultats globaux du cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH5) réalisé en 2022 sur toute l'étendue du territoire national.

La réalisation de ce travail a connu beaucoup de difficultés. Grâce à la ténacité de l'Institut National de la Statistique (INSTAT), à travers le Bureau Central de Recensement (BCR), des solutions idoines ont été trouvées. Ce qui a permis d'obtenir des résultats de qualité répondant aux exigences en la matière avec l'utilisation des Technologies de l'information et de la Communication (TIC) et l'usage des tablettes comme outils de collecte de données.

En effet, le Ministère de l'Economie et des Finances, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers dont la coordination était assurée par le Fonds des Nations Unies pour la Population, a mobilisé les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la bonne exécution des opérations.

L'opération a fait l'objet d'un suivi régulier d'experts, notamment : (i) un Conseiller Technique Principal mis à disposition par l'UNFPA ; (ii) l'U.S. Census Bureau grâce à l'accompagnement de l'USAID et (iii) un consultant en charge de l'assurance qualité recruté par le royaume des Pays-Bas. Tous ont attesté et confirmé la bonne tenue de l'ensemble du processus du recensement.

Il me plait, ici, de rappeler que la Loi n°98-020 du 09 mars 1998 régissant le Recensement Général de la Population et de l'Habitat et le Décret n°2017-0449/P-RM du 08 juin 2017 fixant les modalités d'application de ladite loi, traduisent la ferme volonté du Gouvernement du Mali de doter notre pays de données sociodémographiques actualisées et fiables.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) est une opération statistique d'envergure nationale qui permet de déterminer, du niveau national au niveau géographique le plus fin (région, cercle, arrondissement, commune, quartier/village/fraction, urbain/rural), l'effectif, la répartition spatiale, les caractéristiques sociodémographiques, culturelles et économiques ainsi que les conditions de vie de la population. Le RGPH5 permet donc d'établir une image statistique détaillée du Mali en 2022, indispensable à une prise de décisions fondée sur les données probantes à tous les niveaux, dans le respect des trois principes clés annoncés par le Président de la Transition, à savoir : (1) le respect de la souveraineté du Mali ; (2) le respect des choix stratégiques et des choix des partenaires du Mali ; (3) la défense des intérêts vitaux du peuple malien dans les prises de décision.

Il servira, en outre, de socle au suivi et à l'évaluation du Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD), au suivi des agendas internationaux, notamment les Objectifs du Développement Durable (ODD), l'Agenda 2063 « l'Afrique que nous voulons », de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) au-delà de 2014.

Ce rapport sur les résultats globaux précède une série d'analyses thématiques portant sur : (i) l'état et la structure de la population ; (ii) les migrations et l'urbanisation ; (iii) l'état matrimonial et la nuptialité ; (iv) la natalité et la fécondité ; (v) la mortalité (dont la mortalité des enfants et la mortalité maternelle) ; (vi) l'alphabétisation, la scolarisation et le niveau d'instruction de la population malienne ; (vii) les activités économiques ; (viii) la situation socioéconomique des enfants, des jeunes, des femmes, des personnes ayant un handicap, des personnes âgées et des déplacés ; (ix) les caractéristiques des ménages et les conditions de vie des populations ; (x) la mesure et la cartographie de la pauvreté (xi) les caractéristiques des localités et les équipements socioéconomiques.



Ce processus vise à la mise à la disposition des décideurs des informations capitales tirées de l'exploitation aussi complète que possible des données du RGPH5. Je formule le vœu que ces résultats globaux puissent éclairer davantage les décisions publiques et privées pour un développement harmonieux du Mali.

Je voudrais remercier le Président de la Transition, Son Excellence Le Colonel Assimi GOITA, Chef de l'Etat ainsi que le Gouvernement dont l'engagement a permis au Ministère de l'Economie et, des Finances de mobiliser le gap de financement nécessaire au dénombrement malgré le contexte particulièrement difficile en 2022.

Je remercie également tous les Partenaires Techniques et Financiers, notamment l'UNFPA, la Banque mondiale, l'USAID, l'UNICEF, l'UNHCR, la Coopération japonaise, la Norvège, l'Allemagne, les Pays Bas, la Coopération Suédoise, la Coopération Suisse, qui ont bien voulu nous accompagner tout au long du processus depuis 2016. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

J'adresse mes vives félicitations et mes encouragements à la Direction Générale de l'INSTAT, aux techniciens du BCR, des DRPSIAP et SLPSIAP, à toutes les autorités statistiques et au Conseiller Technique Principal pour les résultats atteints.

Je réitère ma gratitude à toutes les autorités administratives, politiques, religieuses -et coutumières ainsi qu'aux hommes de média qui ont accompagné l'Institut National de la Statistique pour la réussite de cette importante opération.

Enfin, je remercie toute la population malienne et nos hôtes vivant parmi nous pour l'accueil réservé aux agents de terrain et les informations de qualité fournies lors des différentes phases.

J'invite l'ensemble des utilisateurs à faire bon usage de ces précieuses données du RGPH5. L'INSTAT et ses démembrés restent entièrement disponibles à les accompagner dans ce sens.



Le Ministre de l'Economie et des Finances

Alousséni SANOU

Chevalier de l'Ordre National

RESUME EXECUTIF

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) est la source essentielle qui permet de disposer, de façon exhaustive, de données détaillées jusqu'au niveau géographique le plus fin sur les caractéristiques démographiques, économiques, culturelles et sociales de la population. Ces données constituent un précieux instrument pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des plans et programmes de développement, tant au niveau national, régional qu'au niveau local.

Les Nations Unies recommandent aux pays membres de réaliser leur RGPH tous les dix ans, afin de disposer de données sociodémographiques actualisées, nécessaires au cadrage des politiques de développement. C'est pourquoi le Gouvernement du Mali a adopté la loi N° 98-020 du 09 mars 1998 et le décret n°98-099/P-RM du 27 mars 1998 (remplacé par le décret n°2017-0449/P-RM du 08 juin 2017) fixant les modalités d'application de la loi. Le Mali a ainsi développé une tradition de réalisation de recensements généraux de la population. Celui de 2022 est le cinquième après ceux de 1976, 1987, 1998 et 2009.

Le cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH5) a été exécuté conformément aux principes et recommandations des Nations Unies en matière de recensement de la série 2020. A cet effet, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont été utilisées à toutes les phases de l'opération. Les appuis techniques de l'UNFPA, de l'U.S. Census Bureau et d'autres partenaires ont été très utiles dans la préparation, la planification et l'exécution du recensement qui a été réalisé dans un contexte marqué par la crise multidimensionnelle que le Mali traverse depuis plus d'une décennie.

Lors de la phase préparatoire, l'ensemble des documents et outils techniques ont été élaborés. Les questionnaires ont été validés lors d'un atelier de concertation avec l'ensemble des utilisateurs de données statistiques. En sus, les applications informatiques de collecte des données, le circuit de transmission des données ainsi que les documents et outils techniques y compris les documents de méthodologie ont été testés à plusieurs reprises, notamment lors de la cartographie pilote, du recensement pilote et de l'enquête post-censitaire test.

La cartographie censitaire numérique a été réalisée du 17 juin 2019 au 31 mars 2020 dans les zones du Sud (Kayes, Koulikoro (sauf Nara et Banamba), Sikasso, Ségou (sauf Macina et Niono) et le District de Bamako). Compte tenu du contexte sécuritaire, la cartographie classique a été réalisée du 09 avril au 30 juin 2020 dans les quatre cercles du Sud (Nara et Banamba dans la région de Koulikoro, Macina et Niono dans la région de Ségou) et dans tous les cercles des régions du Centre et du Nord (Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudenni et Ménaka).

Elle a permis de répertorier et de géo référencer tous les sites habités (villes, villages, hameaux) et de disposer de 26 327 Sections d'énumération et 4 504 Districts de dénombrement. Cet effectif a été revu à la hausse à la faveur de l'amélioration de la situation sécuritaire dans certaines zones.

Une stratégie de communication a été élaborée et mise en œuvre dès le début de l'opération. Elle a intégré plusieurs actions de communication (institutionnelle, interpersonnelle et médiatique). Elle a permis aussi d'informer, de sensibiliser et de mobiliser toutes les couches sociales.

Le dénombrement de la population a pu être réalisé avec succès du 15 juin au 31 juillet 2022. Du fait de la situation particulière des régions de Ménaka et Kidal, il a été exécuté respectivement en novembre et décembre 2022. Cette opération de dénombrement a consisté d'abord à l'identification et à la numérotation des structures et des ménages, puis à la collecte des données sur les caractéristiques des ménages, des individus et des habitats.

L'opération a nécessité la mobilisation d'importantes ressources humaines réparties comme suit : 55 superviseurs et coordinateurs nationaux, 51 Coordinateurs régionaux, 22 superviseurs régionaux, 66 superviseurs locaux, 10 superviseurs TIC, 910 contrôleurs, 4 600 chefs d'équipe et 27 000 agents recenseurs.

L'exploitation et le traitement des données ont consisté à faire un contrôle d'exhaustivité des ménages et des individus recensés pour toutes les SE émanant des régions PAPI. Ensuite, les questionnaires issus de ces régions ont été saisis. De plus, pour consolider la base de données, un apurement des données a été fait. Ceci a consisté à dérouler tous les programmes de correction sur la base de données.

Concernant l'Enquête Post-Censitaire, l'estimation du taux global d'omission des individus par le recensement a donné une valeur de 4,9 %. Ce taux varie légèrement selon le milieu de résidence. Il est de 5,4 % en milieu rural contre 3,6 % en milieu urbain. La mégapole de Bamako présente un taux d'omission de 3,4 % contre 4,0 % pour les autres villes. Selon les régions, les taux d'omission des individus présentent des écarts importants. Les régions de Ségou et de Bamako présentent les taux les plus bas avec respectivement 2,9 % et 3,4 % tandis que celles de Sikasso, Koulikoro et Kayes détiennent les taux d'omission les plus élevés, soit respectivement 6,8 % ; 5,2 % et 5,1 %.

Selon les principes et les recommandations des Nations Unies, le dénombrement d'un recensement est de bonne qualité si le taux d'omission des individus est compris entre 2 % et 5 %. Dans cet intervalle de taux, le redressement des données du

fichier de base n'est point nécessaire. Malgré le fait que le RGPH5 ait satisfait ce critère, l'INSTAT a opté pour l'ajustement des données dudit fichier de base.

En perspective, l'analyse des données est en cours dans le but de produire vingt-quatre (24) rapports thématiques sur différents phénomènes de la vie économique, sociale et culturelle du pays. Aussi, un (01) rapport définitif fera la synthèse de tous les rapports thématiques. Ces rapports fourniront des informations plus détaillées sur l'ensemble des modules du questionnaire du RGPH5.

A l'issue des travaux d'exploitation et de traitement, les résultats globaux suivants ont été obtenus :

INDICATEURS	VALEUR
Effectif de la population totale du Mali au RGPH5 de 2022	22 395 489
- Effectif de la population féminine	11 138 934
- Effectif de la population masculine	11 256 555
Pourcentage des femmes	49,7
Taux d'accroissement intercensitaire (2009-2022) annuel moyen (en %)	3,3
Temps de doublement de la population (en année)	21,3
Pourcentage de la population d'âge vaccinal (0-4 ans)	18,0
Pourcentage de la population de moins de 15 ans	47,2
Pourcentage de la population de 15-64 ans	49,9
Pourcentage des personnes âgées de 65 ans ou plus	2,9
Pourcentage des enfants de 0-17 ans	53,6
Pourcentage des jeunes de 15-24 ans	19,2
Pourcentage des jeunes de 15-34 ans	32,0
Pourcentage de la population malienne d'âge électoral (18 ans ou plus)	46,0
Pourcentage des personnes âgées de 60 ans ou plus	4,6
Pourcentage des femmes en âge de procréer (15-49 ans) dans la population féminine	45,7
Pourcentage de la population étrangère	0,4
Pourcentage de personnes vivant avec un handicap majeur	0,8
Taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans ou plus (en %)	33,7
Pourcentage de la population d'âges préscolaires et scolaires (3-24 ans)	56,0
Age moyen de la population (en année)	21,4
Age médian de la population (en année)	16,1
Pourcentage de la population nomade	2,0
Taille moyenne des ménages	9,3
- Taille moyenne des ménages en milieu urbain	7,8
- Taille moyenne des ménages en milieu rural	10,2
Pourcentage des ménages dirigés par des femmes	10,5

INTRODUCTION

Le recensement Général de la Population et de l'Habitat est une opération d'envergure nationale de collecte, de traitement et d'analyse de données sur toute la population et tous les logements du pays. Il a pour objectif global de contribuer à l'amélioration de la connaissance de la situation démographique, sociale et économique du pays et de sa dynamique en vue d'une meilleure prise en compte des variables démographiques dans les programmes et stratégies de développement, en fournissant des données sociodémographiques pertinentes, fiables et à jour.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Déterminer l'effectif de la population totale du pays et sa structure par sexe et par âge ;
- Déterminer la répartition spatiale de la population selon les différentes unités administratives et le milieu de résidence ;
- Déterminer les caractéristiques sociales, économiques et culturelles de la population ;
- Déterminer les niveaux, structures et tendances de la fécondité, de la nuptialité, de la mortalité et de la migration ;
- Fournir des indicateurs pour le plaidoyer en faveur de certains groupes vulnérables, notamment les personnes âgées, les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes déplacées, les orphelins, etc. ;
- Apprécier l'évolution intercensitaire de la population depuis le recensement de 1976 ;
- Etablir les projections et perspectives démographiques pour la période postérieure à 2022 ;
- Déterminer les caractéristiques des ménages, de l'habitation et du cadre de vie des ménages ;
- Faire une analyse et une cartographie de la pauvreté ;
- Actualiser le fichier des villages, des points d'eau et autres infrastructures sociales collectives ;
- Constituer une base de données géoréférencées sur les infrastructures sociales collectives et des unités économiques ;
- Mettre à jour la base de sondage des enquêtes intercensitaires réalisées par échantillonnage ;
- Fournir des éléments d'analyse du dividende démographique ;
- Renforcer les capacités nationales en matière de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données des recensements basés sur les TIC.

Conscient de l'importance des données statistiques pour la bonne gouvernance et pour son développement économique et social, le Mali a institué par la loi N° 98-020 du 09 mars 1998 et son décret d'application n°2017-0449/P-RM du 08 juin 2017¹, l'organisation d'un Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) tous les dix ans, conformément aux recommandations des Nations Unies.

Le Mali a ainsi développé une expérience en matière de recensements généraux de population depuis les années 1970 avec la réalisation de cinq (5) recensements démographiques, respectivement en 1976, 1987, 1998, 2009 et 2022 dont les résultats globaux sont présentés ici.

Dans un contexte marqué par la crise sécuritaire, une approche multimodale a été adoptée à travers l'utilisation de la méthode de collecte numérique sur tablettes (CAPI), mais aussi celle sur questionnaire papier (PAPI) dans certaines localités. Les technologies géospatiales ont également été utilisées pour estimer la population des zones inaccessibles.

L'une des grandes innovations du RGPH5 est l'utilisation des technologies géospatiales et mobiles pour la collecte des données qui présente l'avantage d'améliorer la qualité, la disponibilité et la précision des données.

Ce recensement s'inscrit aussi dans la série du programme mondial des recensements de 2020. Par conséquent, il a été exécuté selon les principes et recommandations des Nations unies en matière de recensement, les orientations de management des recensements de la population et des logements ainsi que les orientations en matière d'utilisation des nouvelles technologies pour le recensement de la population. A cela s'ajoute l'accompagnement technique de l'UNFPA dans la préparation et l'exécution des activités.

Il est à noter aussi que la collecte des données aux différentes phases du RGPH5 a été faite sur la base de l'organisation administrative régie par la Loi N°2012-017/AN-RM du 02 mars 2012 portant création de circonscriptions administratives en République du Mali. Par contre, les résultats préliminaires sont présentés suivant l'actuel découpage territorial qui se réfère à

1 Qui remplace celui n°98-099/P-RM du 27 mars 1998

la Loi N°2023 - 006 du 13 mars 2023 portant création des circonscriptions administratives en République du Mali et subdivise le pays en 19 régions et un district correspondant à la capitale du pays.

Ces résultats préliminaires du RGPH5 vont permettre le suivi-évaluation de la réalisation des objectifs nationaux et internationaux de développement à l'instar de ceux contenus dans le Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD, 2019 – 2023), l'Agenda 2063 et le Plan d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD). Ces résultats vont servir également à établir la situation de référence dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'agenda post-2015 des Nations unies. Enfin, ils fourniront des informations nécessaires à l'établissement de la base de sondage pour des enquêtes et études futures.

Ce rapport qui présente les résultats globaux du RGPH5, est le premier d'une série de publications qui comprendra (03) volumes de tableaux statistiques (séries démographie, économie et habitat), une plaquette sur les principaux résultats, une analyse des données sur 24 thèmes d'analyse prioritaires. De même, le recensement produira 20 monographies régionales, un atlas sociodémographique, un répertoire des villages, ainsi qu'un rapport général d'exécution.

Le présent document est structuré en douze sections réparties en deux parties. La première partie traite de l'étape de mise en œuvre du RGPH5 et la seconde partie présente ses résultats globaux.

1. Etapes de mise en œuvre du RGPH5

Conformément aux recommandations des Nations Unies, le RGPH5 est mis en œuvre pour disposer de données plus actuelles sur les caractéristiques sociodémographiques, économiques et culturelles dans un contexte marqué par une crise multidimensionnelle depuis plus d'une décennie. Cette mise en œuvre contribuera à l'opérationnalisation des nouvelles régions créées et à l'évaluation du CREDD 2019-2023. Cette partie traite des activités préparatoires, du dénombrement général, des activités post-dénombrement et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du RGPH5.

1.1. Activités préparatoires

1.1.1. Mise en place des organes du recensement et base légale

Le décret N°2017- 0449 /P-RM du 08 juin 2017 fixant les modalités d'application de la Loi N°98-020 du 09 mars 1998 régissant le Recensement Général de la Population et de l'Habitat crée en son article 3, les organes du RGPH5 ci-après chargés de la supervision, de l'organisation et de la coordination des opérations du Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Il s'agit de :

Au niveau national

- La Commission nationale de Recensement ;
- Le Comité technique de Recensement ;
- Le Bureau central de Recensement.

Au niveau régional

- La Commission régionale de Recensement ;
- Le Bureau régional de Recensement.

Au niveau local

- La commission locale de Recensement.

Le fondement légal du RGPH5 se trouve dans les textes ci-après :

- la Loi N°2016- 005 du 24 février 2016 régissant les statistiques publiques ;
- la Loi n° 98-020 du 9 mars 1998 qui régit le Recensement Général de la Population et de l'Habitat en République du Mali ;
- le Décret n° 98-099/P-RM du 27 mars 1998 fixant les modalités d'application de cette loi en son article 2 qui institue la réalisation de recensements tous les dix ans ;
- Le décret N°2017- 0449 /P-RM du 08 juin 2017 qui remplace le Décret n° 98-099/P-RM du 27 mars 1998.

Ce cadre juridique a permis de créer et de mettre en place les organes de pilotage du recensement au niveau national, régional et local.

Pour veiller à l'assurance qualité du RGPH5, un Conseiller Technique Principal (CTP) a été recruté et mis à la disposition de l'INSTAT par l'UNFPA. Le royaume des Pays-Bas a également recruté un consultant « assurance qualité » chargé de suivre la mise en œuvre des différentes étapes de l'opération.

1.1.2. Mobilisation des ressources et engagement politique

Un recensement Général de la Population et de l'Habitat est une opération extrêmement lourde et complexe dont la réussite nécessite des moyens financiers considérables. C'est pourquoi deux (02) tables rondes des partenaires techniques et financiers se sont tenues à Bamako afin de mobiliser les ressources nécessaires à la prise en charge totale des activités du RGPH5. Elles ont été déterminantes pour le financement du RGPH5.

L'ensemble des ressources mobilisées s'élève à 25 milliards dont 48 % de la part du Gouvernement à travers le Fonds National pour le Développement de la Statistique (FNDSTAT).

1.1.3. Mobilisation des moyens humains et logistiques

La réalisation du RGPH5 a nécessité la mobilisation des ressources humaines et des moyens logistiques très importants.

Ainsi, les travaux cartographiques ont duré plus d'une année (14 mois) et ont mobilisé :

- ✎ 54 agents de téléchargement et de digitalisation ;
- ✎ 14 contrôleurs de téléchargement et de digitalisation ;
- ✎ 19 agents de scannage et de constitution des dossiers cartographiques ;
- ✎ 602 agents cartographes ;
- ✎ 155 chefs d'équipes cartographes ;
- ✎ 05 agents de vérification/codification ;
- ✎ 02 contrôleurs de vérification/codification ;
- ✎ 20 agents de saisie ;
- ✎ 02 contrôleurs de saisie ;
- ✎ 04 agents d'édition ;
- ✎ 02 chargés de cartographie numérique et SIG ;
- ✎ 02 Chargés d'archivage et de Constitution de dossiers cartographiques ;
- ✎ 02 Chargés des activités de terrain.

Ces agents ont été régulièrement appuyés par des équipes de supervision nationale, régionale et locale et les membres de l'assistance technique internationale (CTP, ANSD et U.S. Census Bureau). Cette phase a mobilisé environ 130 motos et 60 véhicules.

Quant à la phase du dénombrement, elle a mobilisé également environ 130 motos, 85 véhicules et près de 33 000 agents (toutes catégories confondues). Il importe de signaler qu'à l'approche du dénombrement, les cadres du BCR, de l'INSTAT, des structures relevant du système statistique national, des universités et des personnes ressources ont été mobilisés pour assurer un meilleur suivi de l'opération.

1.1.4. Conception des documents et outils techniques

Pour permettre au personnel de terrain de bien collecter les données auprès des ménages et garantir la qualité des informations collectées, le Bureau Central du Recensement (BCR) a produit les documents et outils techniques suivants :

- ✎ Questionnaire ménage ordinaire ;
- ✎ Questionnaire ménage collectif ;
- ✎ Questionnaire population flottante ;
- ✎ Manuel de l'Agent Recenseur ;
- ✎ Manuel du Chef d'Equipe ;
- ✎ Manuel Contrôleur ;
- ✎ Manuel du Superviseur local ;
- ✎ Manuel d'utilisation de la tablette et des applications ;
- ✎ Cahier des fiches d'identification et de numérotation des structures et des ménages ;
- ✎ Cahier des fiches récapitulatives de la SE ;
- ✎ Dossier cartographique de la SE ;
- ✎ Fiche d'évaluation de la cartographie ;
- ✎ Bordereaux de transmission et de réception entre les agents ;

✍ Carnet des fiches de rendez-vous ;

✍ Etc.

En plus des documents et outils techniques, des applications ont été développées pour la collecte, le suivi WEB et le collationnement.

1.1.5. Cartographie censitaire pilote

Une cartographie censitaire pilote a été réalisée du 22 décembre 2018 au 01 janvier 2019. Elle a concerné 97 SE réparties comme suit :

REGION	LOCALITÉS	NOMBRE DE SE
Koulikoro	Djekafo	13
Ségou	Pelegana	55
Bamako	Korofina Nord	18
	Quartier Mali	11
Ensemble	-	97

L'objectif général de cette opération pilote était de tester la méthodologie de la cartographie censitaire surtout les aspects TIC.

Cette cartographie censitaire pilote a permis de tester les applications de la phase cartographique portant sur les fiches et questionnaires susceptibles d'être embarqués sur les tablettes, de tester le processus de collecte et de centralisation des données de la cartographie proprement dite, de tester la robustesse des équipements électroniques, d'évaluer la qualité du découpage en Sections d'Énumération (SE), d'évaluer le temps de traitement d'une commune et de tirer toutes les leçons de cette opération en vue d'améliorer la cartographie proprement dite.

Un atelier d'évaluation de cette phase importante a été organisée du 03 au 07 février 2020 au BCR. A l'issue de cet atelier, des recommandations ont été formulées en vue d'améliorer la méthodologie, les documents et outils techniques et les applications de collecte de la cartographie censitaire.

1.1.6. Cartographie censitaire

La cartographie est l'une des étapes les plus importantes de la préparation technique d'un recensement. La cartographie censitaire consiste à découper le territoire à recenser en unités opérationnelles simples telles que chacune d'elles puisse être rigoureusement couverte par un agent recenseur pendant le temps imparti au dénombrement de la population. Ces unités sont appelées « section d'énumération » (SE) au Mali ou « zones de dénombrement » (ZD) dans d'autres pays.

Les travaux de terrain de la cartographie se sont déroulés du 17 juin 2019 au 31 mars 2020 dans les zones du Sud (Kayes, Koulikoro (sauf Nara et Banamba), Sikasso et Ségou (sauf Macina et Niono)) et du 09 avril au 30 juin 2020 dans les régions du Centre et du Nord (les cercles de Nara et Banamba dans la région de Koulikoro, Macina et Niono dans la région de Ségou, tous les cercles des régions de Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudenni et Ménaka).

Malgré la prorogation de la période de collecte jusqu'au 30 juin 2020 dans les zones en proie à l'insécurité, 88 communes n'ont pas pu être entièrement couvertes (48 communes non couvertes et 40 partiellement couvertes) pour des raisons d'insécurité.

Afin de gagner le pari d'une large couverture du territoire et tenir compte de l'accalmie dans 43 des 88 communes, l'Institut National de la Statistique, à travers le Bureau Central du Recensement (BCR), a réalisé la cartographie de ces zones locali-

sées dans les régions de Ségou, Mopti et Taoudenni pendant le dénombrement général.

La cartographie censitaire a permis d'obtenir les produits statistiques suivants :

- cartes des sections d'énumération, des districts de dénombrement et des zones de contrôle;
- fichier *géographique numérique actualisé des localités/villages* ;
- base de sondage actualisée ;
- fichier *géographique numérique actualisé des infrastructures existantes sur l'ensemble du pays (sources d'approvisionnement en eau, établissements scolaires, centres de santé, pharmacies, lieux de culte, campements administratifs, terrains de sport, stations d'essence, bureaux de poste, marchés, cabines téléphoniques, banques de céréales, caisses d'épargne et de crédit)* ;
- couches vectorisées d'informations géospatiales.

1.1.7. Recensement pilote

Le Mali a réalisé son Recensement Pilote (RP) au cours de la période allant du 15 Novembre au 14 Décembre 2019. Il a concerné au total 50 SE réparties comme suit :

REGION	URBAIN	RURAL	TOTAL
Kayes	4	6	10
Koulikoro	4	6	10
Sikasso	4	6	10
Ségou	4	6	10
District de Bamako	10	0	10
ENSEMBLE	24	26	50

L'objectif général de ce Recensement Pilote du RGPH5 était de tester la méthodologie, les documents et outils techniques, les applications, l'architecture et les programmes informatiques ainsi que l'organisation et l'ensemble des stratégies envisagées pour la réussite du dénombrement général de la population.

L'évaluation du recensement pilote ayant eu lieu du 03 au 07 février 2020 a permis de formuler des recommandations et d'améliorer la méthodologie du dénombrement, de finaliser les documents et outils techniques, les applications de collecte et de suivi WEB et d'affiner la planification opérationnelle et logistique du dénombrement.

1.1.8. Enquête Post-Censitaire Pilote (EPC-Test)

Compte tenu de la complexité de l'EPC, il avait été prévu de réaliser une EPC-test (EPC pilote) afin de tester la méthodologie et finaliser les documents et les outils techniques qui ont été développés pour l'EPC principale. Cette EPC-test a été réalisée du 05 avril au 04 mai 2020 pour évaluer le dénombrement du recensement pilote qui a eu lieu du 10 novembre au 14 décembre 2019. Elle a permis de tester les différentes phases de l'EPC et s'est achevée par un atelier d'évaluation. Les résultats et les conclusions de cette EPC-test ont beaucoup contribué à renforcer les compétences du personnel et à améliorer la méthodologie, les documents et les outils techniques de l'EPC.

1.1.9. Communication et sensibilisation

La qualité des données collectées lors d'un recensement dépend en grande partie de l'adhésion massive de la population et du soutien des leaders communautaires et religieux. C'est pourquoi la communication du RGPH5 s'est appuyée fortement sur une approche mixte consistant en la communication de masse et de proximité.

Dans le cadre de la sensibilisation de masse, des sketches ont été conçus en langue nationale Bambara par le groupe « Nyogolon » afin d'obtenir l'adhésion de l'ensemble de la population pendant le dénombrement. Son but était d'informer le public sur la tenue du RGPH5 et de répondre aux questions et inquiétudes éventuelles qui pourraient survenir au sein de l'opinion publique.

Allant dans le même sens, une chanson du RGPH5 a été composée en Bambara et traduite en français et dans différentes langues nationales du Mali. La chanson dont un clip vidéo est aussi disponible a été diffusée sur les antennes de certaines radios de Bamako et de plusieurs autres localités à l'intérieur du pays. De plus, des capsules publicitaires de 45 secondes au maximum mettant en scène des personnalités ont été enregistrées pour une participation massive des cibles et véhiculer des messages clés. Les affichages publicitaires sur des panneaux fixes et lumineux ont été réalisés au niveau des grandes artères (autoroutes, ronds-points, ponts et autres) à Bamako durant deux mois. Les réseaux sociaux ont également été mis à profit notamment Facebook, Twitter, WhatsApp pour diffuser plus largement les informations sur le dénombrement.

S'agissant de la sensibilisation de proximité, des lettres d'informations ont été adressées aux Gouverneurs, aux Préfets et aux Maires des localités. L'objectif était d'informer les autorités de l'organisation du dénombrement général, des objectifs visés, des résultats attendus, de la méthodologie et de la manière dont chacune des phases du recensement sera réalisée.

1.2. Dénombrement général

1.2.1. Recrutement du personnel de terrain

Le recrutement du personnel de terrain s'est fait en ligne via une plateforme web. Dans les régions ou les localités à faible ou sans connectivité internet, le dépôt des dossiers physiques a été autorisé.

Pour préserver le caractère local du recrutement conformément à la stratégie du recrutement, le processus de recrutement a été totalement déconcentré aux niveaux cercle et commune. Au terme du processus de sélection, environ 34 155 candidats ont été retenus pour participer à la formation des Agents Recenseurs (AR).

1.2.2. Formation du personnel de terrain

Dans le cadre du RGPH5, la formation des Agents Recenseurs (AR) et Chefs d'Equipe (CE) a été précédée par une série de formations qui ont eu lieu au cours de la période 2021-2022. Ces différentes formations du personnel du dénombrement ont été faites en cascade et se sont déroulées à Bamako et à l'intérieur du pays. Il s'agit des formations suivantes :

- ✎ Formation des Superviseurs nationaux et des Superviseurs TIC (31 mai au 19 juin 2021),
- ✎ Formation complémentaire des Superviseurs TIC (21 au 25 juin 2021) ;
- ✎ Formation des Coordinateurs Régionaux (05 au 19 juillet 2021) ;
- ✎ Formation des Superviseurs Régionaux et Locaux (28 juin au 17 juillet 2021) ;
- ✎ Formation des Contrôleurs TIC (13 août au 07 septembre 2021) ;
- ✎ Formation des Contrôleurs PAPI (13 août au 07 septembre 2021) ;
- ✎ Formation des Agents Recenseurs CAPI (du 05 au 25 Mai 2022) ;
- ✎ Formation des Agents Recenseurs PAPI (du 05 au 25 Mai 2022) ;
- ✎ Formation des Chefs d'Equipe CAPI (du 28 au 31 Mai 2022) ;
- ✎ Formation des Chefs d'Equipe PAPI (du 28 au 31 Mai 2022) ;
- ✎ Formation des AR spécifiques (Mai 2022).

Compte tenu du temps écoulé entre la formation des contrôleurs (13 août au 07 septembre 2021) et celle des AR et CE (du 05 au 31 Mai 2022), des recyclages ont été organisés à l'intention de certaines catégories d'agents. Il s'agit notamment du :

- Recyclage des Superviseurs Nationaux (du 07 au 09 mars 2022) ;
- Recyclage des Superviseurs Régionaux et Locaux (du 15 au 18 mars 2022) ;
- Recyclage des Contrôleurs (du 21 au 25 mars 2022).

Ces formations avaient pour objectif de fournir au personnel de dénombrement concerné les outils et les compétences nécessaires leur permettant de mener à bien leurs rôles et tâches avant, pendant et après le dénombrement.

A l'issue des évaluations de connaissance, environ 27 220 agents recenseurs, 4 601 chefs d'équipe et 756 contrôleurs ont été retenus pour le dénombrement général.

1.2.3. Collecte des données

Les travaux de la phase d'identification et de numérotation des structures et des ménages ont démarré le 08 juin et se sont poursuivis jusqu'au 14 juin 2022. Quant au dénombrement proprement dit, il a été officiellement réalisé du 15 juin 2022 au 07 juillet 2022 et s'est prolongé jusqu'au 31 juillet 2022 dans toutes les régions du pays exceptées les régions de Ménaka et de Kidal. Toutefois, les populations des régions de Ménaka et Kidal ont été recensées respectivement en septembre et décembre 2022.

La première phase du dénombrement a consisté à faire l'identification et la numérotation des structures et des ménages qui a duré environ cinq (5) jours. Il s'agissait pour les Chefs d'Equipe et les Agents Recenseurs, accompagnés par les contrôleurs ; de délimiter les DD et les SE ensemble pour permettre à chaque équipe et à chaque Agent Recenseur de reconnaître les limites de sa zone de travail afin d'éviter le chevauchement ; de procéder à la numérotation et l'identification des structures et des ménages à l'intérieur des structures.

Quant à la deuxième phase, elle a permis de procéder au dénombrement proprement dit de la population qui a duré d'environ vingt-cinq (25) jours de travaux dans les ménages.



Une agent recenseur en entretien avec un chef de ménage

La collecte des données a été faite à l'aide d'applications informatiques installées sur des tablettes dans la zone CAPI et sur support papier dans la zone PAPI.

Les données collectées avec les tablettes par les Agents Recenseurs ont été envoyées aux Chefs d'Equipe via Bluetooth et au Serveur Central via Internet. Les Chefs d'Equipe procédaient à leur tour aux différents contrôles avec l'application développée à cet effet et envoyaient les données corrigées aux Contrôleurs et au serveur central.

L'exécution du dénombrement a requis la participation d'un effectif important de personnel de catégories différentes selon le niveau d'exécution. Ce personnel était constitué de :

- ✍ coordinateurs nationaux ;
- ✍ superviseurs nationaux ;
- ✍ coordinateurs régionaux (DRPSIAP) ;
- ✍ superviseurs régionaux ;
- ✍ superviseurs TIC ;
- ✍ superviseurs locaux (SLPSIAP) ;
- ✍ contrôleurs TIC ;
- ✍ contrôleurs PAPI ;
- ✍ chefs d'équipe ;
- ✍ agents recenseurs.

1.2.4. Estimation des effectifs de population des localités non dénombrées ou partiellement dénombrées (GRID3)

Depuis 2019, année de début de la cartographie du RGPH5, le Bureau Central du Recensement (BCR) bénéficia de l'appui technique de GRID3 qui est un programme partenaire de l'UNFPA spécialisé dans la production, la diffusion et l'utilisation de données géo-référencées à haute résolution pour l'estimation des effectifs de population des zones non couvertes ou partiellement dénombrées du fait de l'insécurité.

La méthodologie de GRID3 pour estimer les effectifs de population des zones non couvertes ou partiellement couvertes requiert des variables démographiques et géospatiales issues d'imagerie satellitaire, du réseau de routes primaires et secondaires fourni par l'Institut Géographique du Mali, des données démographiques fournies par le RGPH5 et d'autres sources de données. Le modèle de population se fonde sur l'hypothèse selon laquelle les densités de population sont fonction des variables géospatiales.

La modélisation a permis donc, d'estimer l'effectif de la population des zones non couvertes par le dénombrement général qui s'élève à 941 335 en 2022 et a concerné 1087 sections d'énumération (SE).

1.2.5. Assurance qualité

Des mesures d'assurance de la qualité ont été mises en œuvre tout au long du processus de recensement. Elles commencent avant la collecte des données et se terminent après la diffusion.

Concernant le dénombrement général, l'assurance de la qualité des données collectées était faite sur le terrain par les chefs d'équipe, les contrôleurs et les superviseurs. En outre, une équipe de veille a été mise en place pour assurer le suivi continu de l'avancement des travaux de collecte. A cet effet, le BCR a élaboré des indicateurs de suivi tant pour la phase de numérotation que pour la phase de dénombrement. Ainsi, une plateforme WEB a été développée pour suivre régulièrement le niveau

de ces indicateurs dans les zones CAPI.

En ce qui concerne les zones PAPI, l'équipe de veille a eu à évaluer, traiter et analyser les données brutes de suivi provenant du terrain. Les équipes ont reçu ensuite un feedback régulier en termes de consignes dans la résolution des problèmes rencontrés. A cela s'ajoutent des supervisions de terrain faites par le BCR, les DRPSIAP et les SLPSIAP pour atténuer les difficultés d'ordre opérationnel, administrative ou technique pouvant affecter la progression du dénombrement.

Par rapport à la couverture du dénombrement, une enquête post-censitaire a été réalisée en vue d'évaluer la cohérence des données du dénombrement général avec celles de l'EPC et de déterminer le niveau de couverture du dénombrement général des individus.

Par ailleurs, il a été mis à la disposition de la population un numéro vert pour répondre aux questions et préoccupations reçues.

1.3. Exploitation et traitement des données

A la fin du dénombrement, les questionnaires issus des zones PAPI ont été acheminés au Bureau central du recensement pour exploitation. Les travaux d'exploitation ont été réalisés entre octobre 2022 et avril 2023 et consistaient essentiellement à vérifier, codifier et saisir les questionnaires PAPI. Une fois l'exploitation terminée, la base de données a été consolidée.

Concernant le traitement des données, il a consisté à faire d'abord à un contrôle d'exhaustivité des ménages et individus recensés pour toutes les SE émanant des régions PAPI. Ensuite, pour la production des résultats globaux du RGPH5, l'apurement des données a consisté à dérouler tous les programmes de correction sur la base de données consolidée. Enfin, la base de données consolidée a été mise à la disposition des analystes pour la production des tableaux de données brutes et d'analyse.

1.4. Enquête Post-Censitaire (EPC)

L'objectif général de l'EPC est d'évaluer le niveau de couverture du dénombrement général. Plus spécifiquement, il s'agissait de :

- évaluer la cohérence des données du dénombrement général avec celles de l'EPC ;
- déterminer le niveau de couverture du dénombrement général des individus.

L'Enquête Post-Censitaire a été réalisée du 1^{er} au 31 décembre 2022 dans la zone CAPI pour des raisons pratiques.

Pour la mise en œuvre de l'EPC, une application de collecte et une application d'appariement des données ont été développées avec l'appui technique du Bureau central des recensements et des études de population du Cameroun (BUCREP).

L'estimation du taux global d'omission des individus par le recensement donne une valeur de 4,9 %. Ce taux varie légèrement selon le milieu de résidence. Il est de 5,4 % en milieu rural contre 3,6 % en milieu urbain. La mégalopole de Bamako présente un taux d'omission de 3,4 % contre 4,0 % pour les autres villes. Selon les régions, les taux d'omission des individus présentent des écarts importants. Les régions de Ségou et de Bamako présentent les taux les plus bas (respectivement 2,9 % et 3,4 %) pendant que celles de Sikasso, de Koulikoro et de Kayes détiennent les taux d'omission les plus élevés, soit respectivement 6,8 % ; 5,2 % et 5,1 %. L'exploitation des données de l'EPC a permis d'ajuster les effectifs de population.

1.5. Définition des principaux concepts

La définition des concepts utilisés dans le présent document est nécessaire pour faciliter la compréhension des résultats.

Ménage ordinaire

Un ménage ordinaire est un individu ou un ensemble d'individus, apparentés ou non, vivant sous le même toit (ou dans la même concession), partageant le plus souvent les mêmes repas, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé chef de ménage, et dont les ressources ou les dépenses sont également communes ou au moins en partie.

Ménage collectif

Un ménage collectif est constitué par un groupe de personnes qui vivent ensemble au sein d'une même institution pour des

raisons de santé, d'étude, de religion, de travail, de voyage, de privation de liberté ou autres raisons. C'est l'institution qui réglemente les conditions de leur coexistence compte tenu de son statut et de ses propres objectifs.

Population flottante

La population dite « flottante » est celle constituée de personnes sans-logis (malades mentaux, ou mendiants...) vivant aux abords des marchés, dans des entrepôts ou des abris de fortune, ou même les trottoirs, etc. On les rencontre surtout dans le milieu urbain.

Date de référence

La date de référence pour le dénombrement de la population est la nuit précédant le passage de l'Agent Recenseur dans le ménage. Donc, c'est une date mobile.

Population résidente

La population résidente d'un territoire est celle qui vit habituellement sur ce territoire. C'est la population de droit.

Population urbaine

La population urbaine est l'ensemble des personnes résidant dans les communes urbaines.

Densité

La densité d'une population est le rapport de l'effectif de la population à la superficie de l'unité géographique considérée. Elle s'exprime en nombre d'habitants au km².

Taux d'urbanisation

Le taux d'urbanisation est la proportion de personnes vivant en ville. Il se calcule en rapportant l'effectif de la population urbaine à la population totale. Il permet aussi de mesurer le degré d'urbanisation du pays ou d'une localité.

Rapport de Masculinité (RM)

Le rapport de masculinité est le rapport de l'effectif des hommes à celui des femmes à une date donnée. Il exprime le nombre d'hommes pour 100 femmes.

Taux d'accroissement intercensitaire

Ce taux exprime l'accroissement annuel moyen pour la période séparant deux recensements généraux et est calculé suivant la formule ci-après :

$$r = (P_t/P_0)^{1/t} - 1 \text{ où } P_t = \text{Population recensée au temps } t$$

$$P_0 = \text{Population recensée au temps } 0$$

$$t = \text{Nombre d'années entre les deux recensements}$$

$$r = \text{taux d'accroissement annuel moyen.}$$

Taille moyenne des ménages

Elle exprime le nombre moyen de personnes par ménage. Elle est obtenue en divisant la population totale des ménages ordinaires par le nombre de ménages ordinaires.

1.6. Aperçu sur quelques difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du RGPH5

Le RGPH5 a été programmé dans un contexte particulièrement difficile marqué par la crise sécuritaire, la COVID-19, l'embar-go imposé par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'UEMOA, l'UA et l'instabilité institutionnelle qui ont fait de sa réalisation un grand défi. Ainsi, les difficultés suivantes ont été rencontrées, lors des différentes phases dans sa mise en œuvre. Il s'agit de :

- La cartographie et le dénombrement du RGPH5 ont été réalisés en partie pendant la saison des pluies ;
- L'insécurité dans les zones PAPI c'est-à-dire les zones où le questionnaire papier a été administré ;
- L'indisponibilité de l'électricité et celle de la connectivité internet dans certaines localités ;

- L'insuffisance et la faible qualité des ressources humaines dans certaines localités du pays ;
- Les cas de refus malgré l'intensité de la sensibilisation.

Ces difficultés, en grande partie, ont pu être dissipées grâce à l'engagement et l'accompagnement du Gouvernement, des PTFs, des autorités locales, coutumières et religieuses.

Le succès avec lequel cette opération a été réalisée constitue un moyen sûr pour le Gouvernement de mener à bien le processus de transition dans lequel le pays se trouve notamment à travers la mise à disposition d'une base de données fiable tenant compte du nouveau découpage administratif et des indicateurs sociodémographiques, économiques et culturels à jour pour mieux orienter les politiques et programmes de développement.

Enfin, le RGPH5 a couvert toutes les régions du pays hormis 48 communes où les conditions de sécurité n'étaient pas bonnes au moment de la cartographie et du dénombrement proprement dit. Cependant, les effectifs de population de ces communes ont été estimés et ajoutés à la population résidente.

2. Résultats globaux du RGPH5

2.1. Population du Mali en 2022

Il ressort des résultats du cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH5), réalisé en 2022, un effectif de la population résidente évalué à 22 395 489 habitants dont 49,7 % de femmes. Cette population comprend la population résidente des ménages ordinaires (21 347 587 habitants), celle des ménages collectifs (105 416 habitants) ainsi que l'effectif de la population flottante (1 151 habitants). Elle inclut également la population estimée des zones non couvertes lors du dénombrement (941 335 habitants). Elle est composée de 11 256 554 hommes et de 11 138 935 femmes.

2.2. Evolution de la population du Mali de 1976 à 2022

La population malienne est passée de 14 528 662 habitants en 2009 à 22 395 489 habitants en 2022. Cette évolution correspond à un taux d'accroissement intercensitaire (2009-2022) annuel moyen de 3,3 %. En comparaison à la période 1998-2009 au cours de laquelle, le taux d'accroissement intercensitaire annuel moyen était de 3,6 %, le rythme d'accroissement démographique a légèrement baissé.

Au regard de la tendance observée entre 1976 et 2022, on assiste en une multiplication par 3,5 de la population du Mali.

Graphique 1 : Evolution de l'effectif de la population du Mali de 1976 à 2022

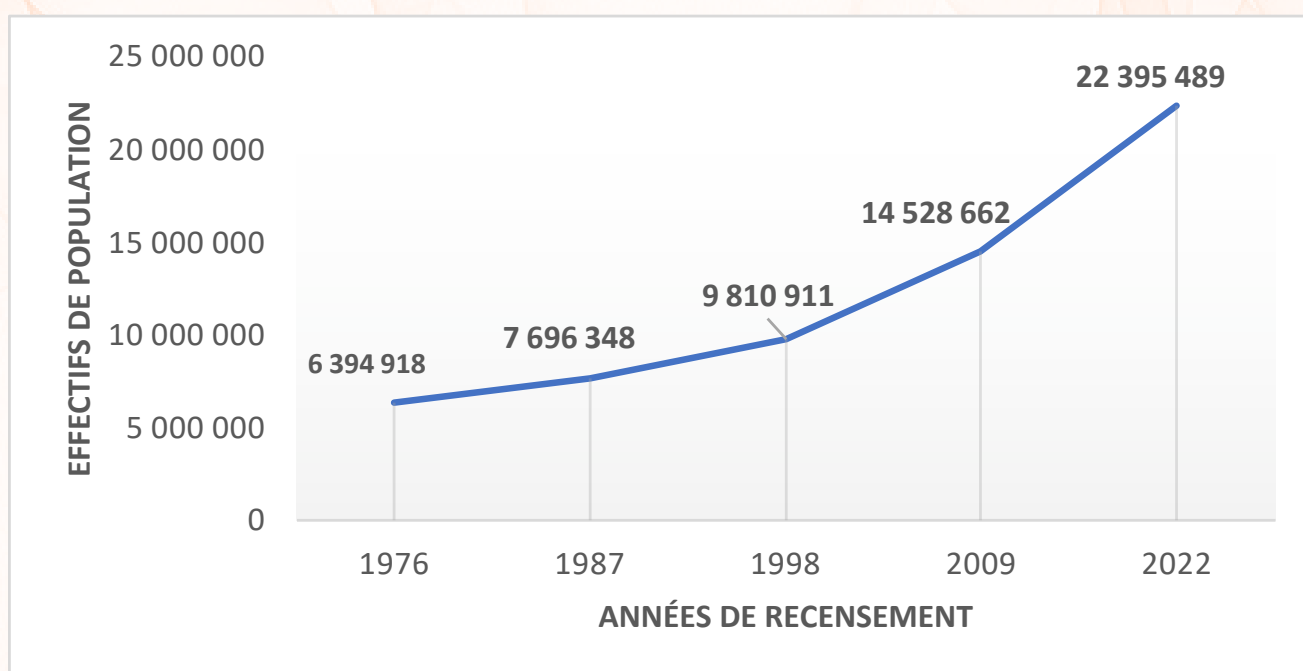


Tableau 1 : Evolution du taux d'accroissement annuel moyen par période intercensitaire

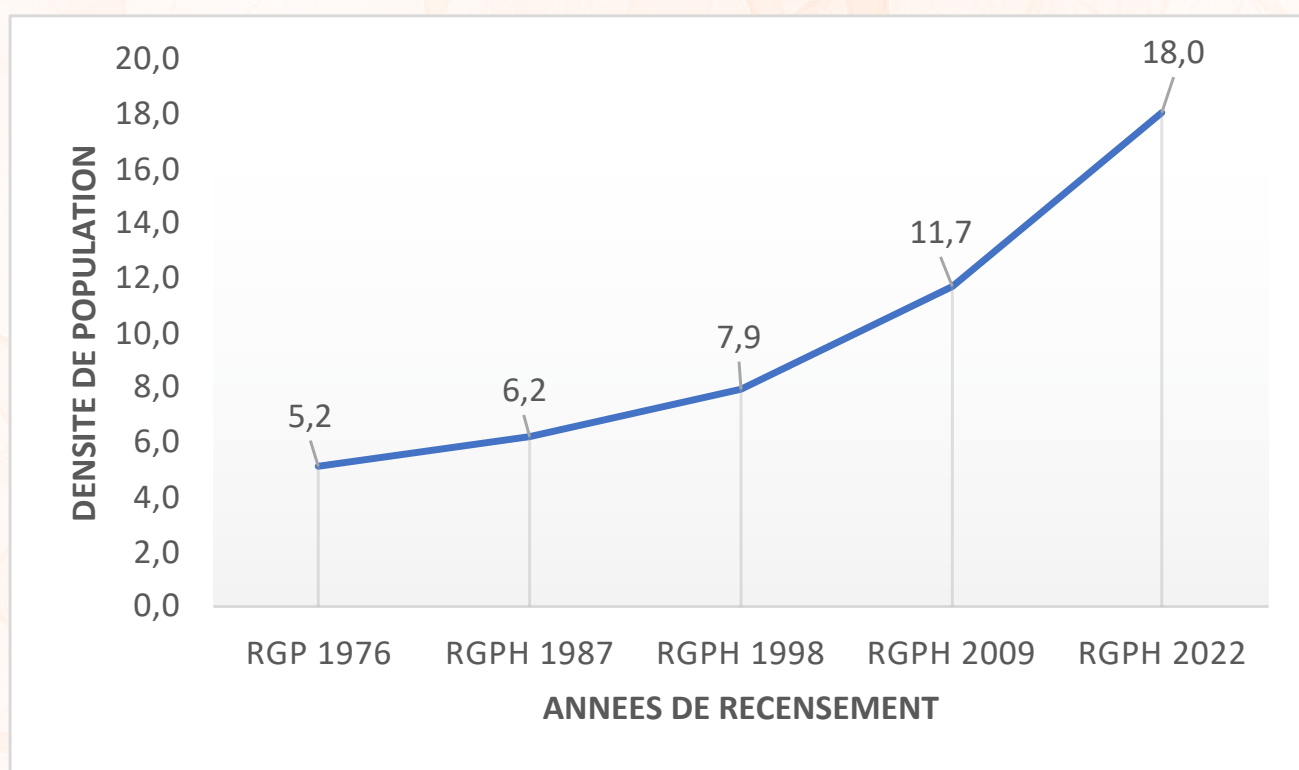
Périodes	1976- 1987	1987- 1998	1998- 2009	2009- 2022
Taux d'accroissement intercensitaire annuel moyen (en %)	1,7	2,2	3,6	3,3

2.3. Evolution de quelques indicateurs aux différents recensements

Densité de la population

La densité de la population a augmenté régulièrement dans le temps. Elle est passée de 5,2 habitants/km² en 1976 à 18 habitants/km² en 2022.

Graphique 2 : Evolution de la densité de population (hbts/km²) de 1976 à 2022

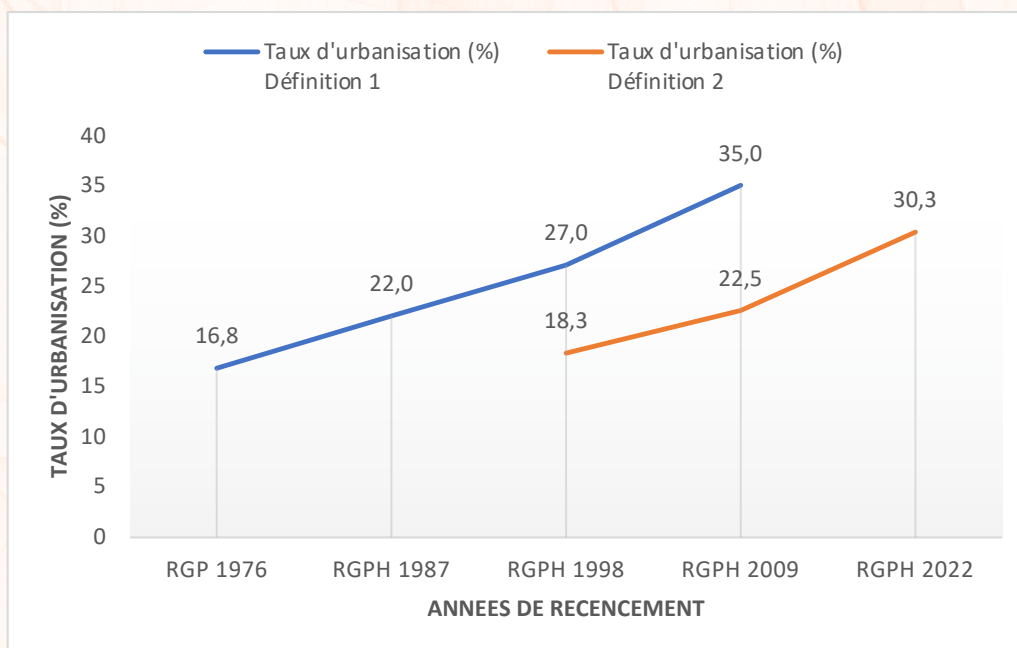


Taux d'urbanisation

Pour le calcul du taux d'urbanisation lors des différents recensements réalisés au Mali, une à deux définitions ont été utilisées selon l'année du recensement. La première considère comme urbaine, toutes les localités classées comme urbaines par les collectivités territoriales et toute localité ayant au moins 5000 habitants ; et la seconde, considère seulement comme urbaines, toutes les localités classées comme urbaines par les collectivités territoriales.

Au regard de la deuxième définition retenue au RGPH5, le taux d'urbanisation a augmenté entre 1998 et 2022 en passant de 18,3 % à 30,3 % soit un gain de 12 points de pourcentage.

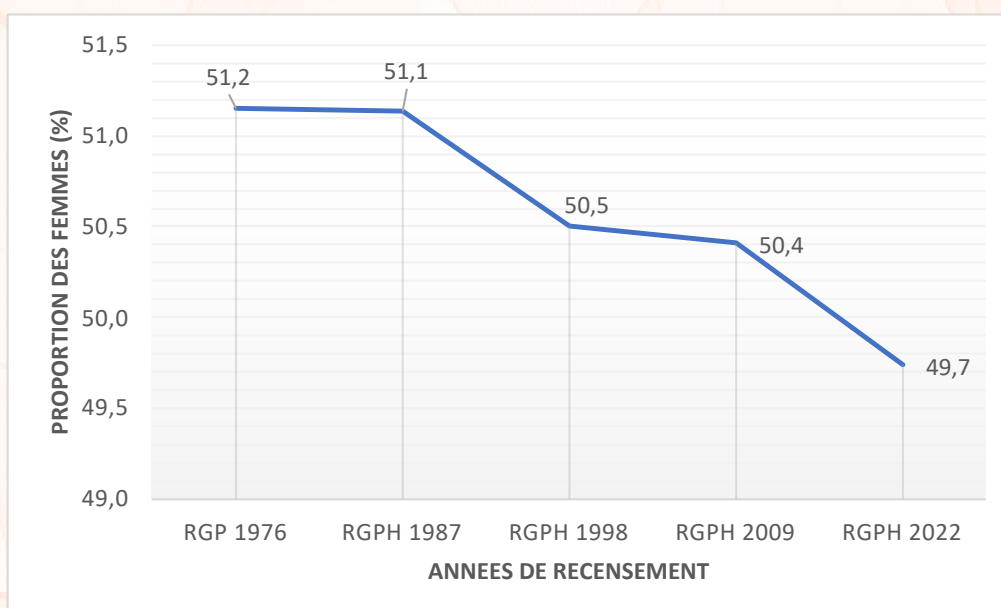
Graphique 3 : Evolution du taux d'urbanisation de 1976 à 2022



Proportion des femmes

La proportion des femmes se définit comme le nombre de femmes rapporté à la population totale. Il ressort du graphique 4, une prédominance légère des hommes par rapport aux femmes en 2022. L'évolution de la proportion des femmes, de 1976 à 2022 sous-tend la tendance observée au RGPH5 en 2022.

Graphique 4 : Evolution de la proportion des femmes (en %) de 1976 à 2022



2.4. Structure par âge et par sexe de la population

La pyramide des âges de la population du Mali en 2022 présente l'allure générale des pyramides des populations africaines au sud du Sahara, qui se caractérise par une base très élargie, puis un rétrécissement progressif et régulier au fur et à mesure que l'on avance en âge. Aux âges élevés, la pyramide s'effile très vite. Ainsi la pyramide des âges porte la marque d'une fécondité et d'une mortalité élevées. L'allure de cette pyramide des âges met en évidence l'extrême jeunesse de la population malienne. En effet, la moitié de la population a moins de 16,1 ans. Cette information est encore confirmée si l'on utilise comme autre indicateur de référence, l'âge moyen de la population qui est de 21,4 ans pour l'ensemble de la population. Les enfants de 0-4 ans représentent 18 % de la population totale. La population âgée de moins de 15 ans représente 47,2 % de la population globale tandis que la proportion de la population active (15-64 ans) est de 49,9 %. Seulement 2,9 % de la population est âgée de 65 ans ou plus.

Graphique 5 : Pyramide des âges de la population du Mali en 2022

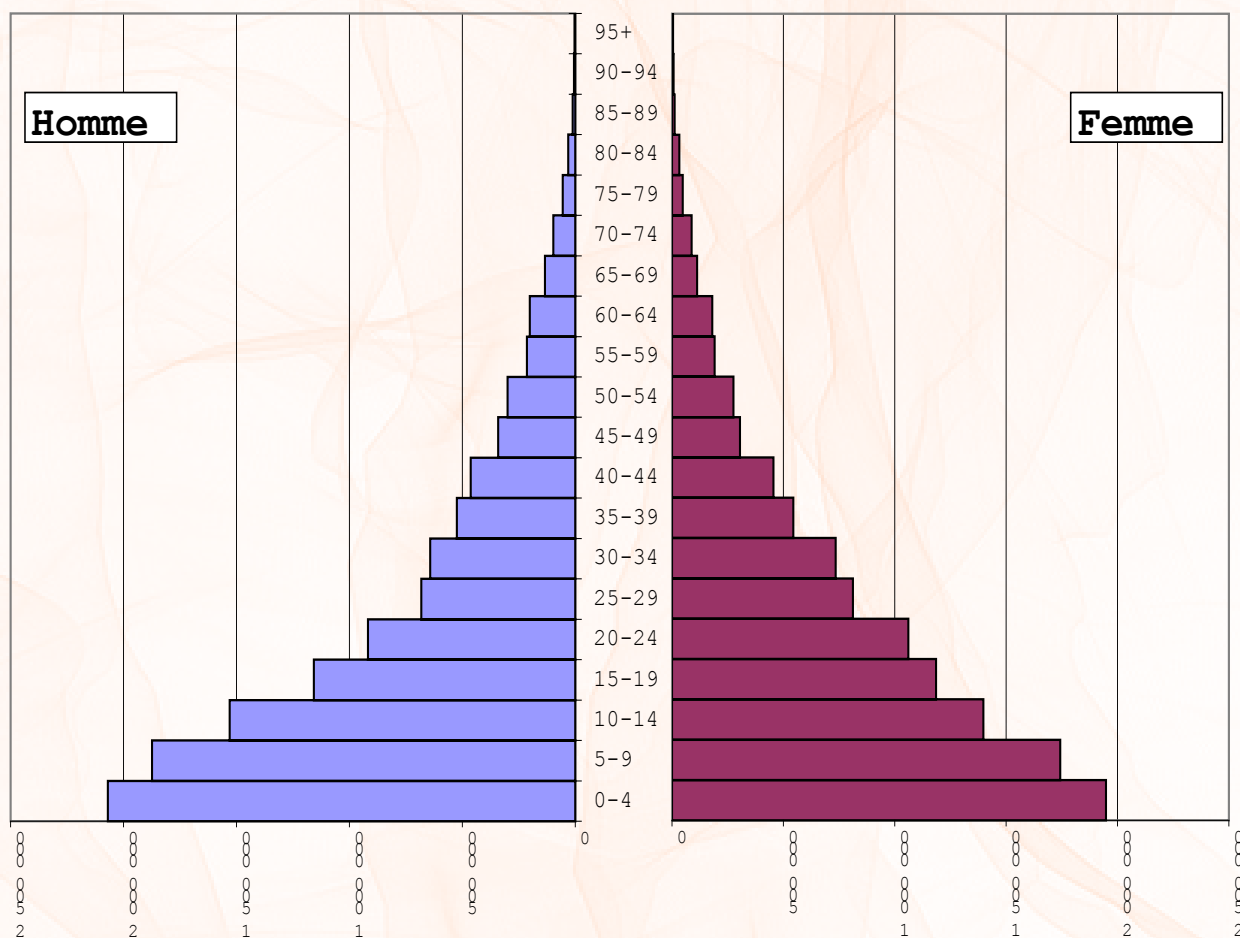


Tableau 2 : Répartition de la population résidente par groupe d'âge selon le sexe, le rapport de masculinité (RM) et la proportion des femmes

Groupes d'âge	SEXE			RM	% Femmes
	Homme	Femme	Ensemble		
0-4 ans	2 084 863	1 948 632	4 033 495	107,0	48,3
5-9 ans	1 875 017	1 742 435	3 617 452	107,6	48,2
10-14 ans	1 513 917	1 396 651	2 910 568	108,4	48,0
15-19 ans	1 144 723	1 184 800	2 329 523	96,6	50,9
20-24 ans	911 329	1 060 116	1 971 445	86,0	53,8
25-29 ans	682 875	812 320	1 495 195	84,1	54,3
30-34 ans	645 650	734 579	1 380 229	87,9	53,2
35-39 ans	527 104	544 656	1 071 760	96,8	50,8
40-44 ans	465 936	455 273	921 209	102,3	49,4
45-49 ans	343 450	305 177	648 627	112,5	47,0
50-54 ans	301 737	275 767	577 504	109,4	47,8
55-59 ans	215 317	191 863	407 180	112,2	47,1
60-64 ans	203 082	181 103	384 185	112,1	47,1
65-69 ans	135 367	112 990	248 357	119,8	45,5
70-74 ans	97 470	87 726	185 196	111,1	47,4
75-79 ans	55 594	48 408	104 002	114,8	46,5
80-84 ans	31 738	32 454	64 192	97,8	50,6
85-89 ans	12 059	11 801	23 860	102,2	49,5
90-94 ans	5 649	7 484	13 133	75,5	57,0
95-99 ans	2 601	3 048	5 649	85,3	54,0
100 ans ou plus	1 077	1 651	2 728	65,2	60,5
Ensemble	11 256 555	11 138 934	22 395 489	101,1	49,7

1.1. Répartition de la population résidente par région, milieu de résidence selon certaines caractéristiques sociodémographiques

L'actuel découpage territorial se réfère à la Loi N°2023 - 006 du 13 mars 2023 portant création des circonscriptions administratives en république du Mali et subdivise le pays en 19 régions et un district correspondant à la capitale du pays.

La répartition de la population met en évidence des disparités importantes entre les régions. Le district de Bamako, où réside une population de 4 227 569 habitants, soit 18,9 % de l'ensemble de la population, est le plus peuplé. Hormis le District de Bamako, la région de Ségou, avec 11 % de la population du pays est la région la plus peuplée. Par contre, la région de Kidal reste la moins peuplée avec 83 192 habitants, soit 0,4 % de l'ensemble de la population (Tableau 3).

Toutes les régions du Nord (Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudenni et Ménaka) et du Centre (Mopti, Douentza, Bandiagara) ont chacune moins d'un million d'habitants. Par contre, dans le Sud, les régions ayant moins d'un million d'habitants sont : Nioro, Kita, Dioïla, Nara, San. Ces quatre (04) régions sont toutes des régions nouvellement créées.

Par ailleurs, quatre régions ont une population entre un et deux millions d'habitants (Kayes, Sikasso, Bougouni et Koutiala). Les régions de Koulikoro, Ségou et le district de Bamako ont chacune plus deux millions d'habitants.

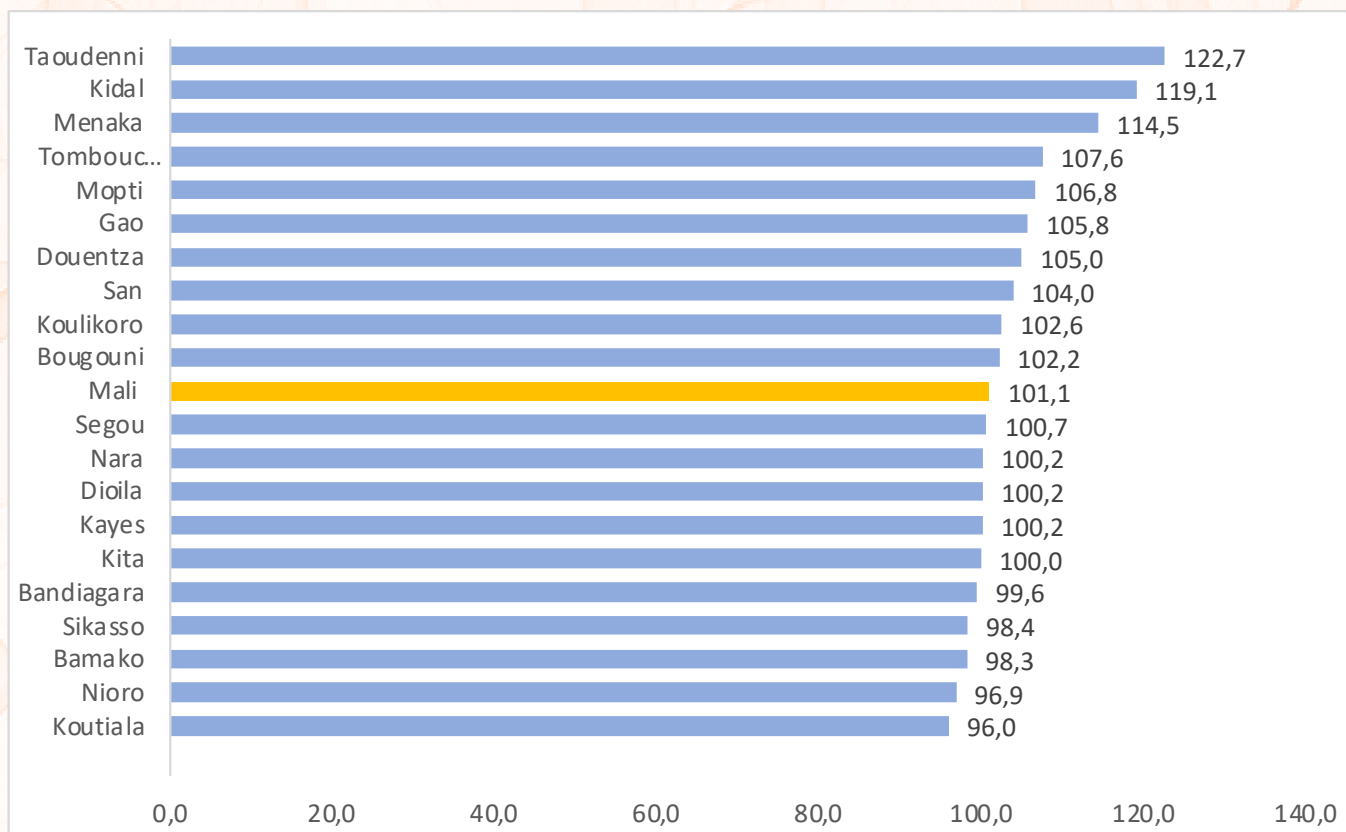
La proportion des femmes est plus faible dans les régions du Nord (Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudenni et Ménaka) et au centre (Mopti).

Tableau 3 : Répartition de la population résidente par région selon le sexe, le poids démographique, le rapport de masculinité et la proportion des femmes

REGION	SEXE			POIDS DEMO-GRAPHIQUE (%)	RM	% Femmes
	Masculin	Féminin	Ensemble			
Kayes	921 044	919 285	1 840 329	8,2	100,2	50,0
Koulikoro	1 142 015	1 113 142	2 255 157	10,1	102,6	49,4
Sikasso	760 239	772 884	1 533 123	6,8	98,4	50,4
Ségou	1 231 931	1 223 332	2 455 263	11,0	100,7	49,8
Mopti	483 089	452 490	935 579	4,2	106,8	48,4
Tombouctou	504 864	469 414	974 278	4,4	107,6	48,2
Gao	373 996	353 521	727 517	3,2	105,8	48,6
Kidal	45 229	37 963	83 192	0,4	119,1	45,6
Taoudenni	55 284	45 074	100 358	0,4	122,7	44,9
Ménaka	170 205	148 671	318 876	1,4	114,5	46,6
Nioro	333 731	344 330	678 061	3,0	96,9	50,8
Kita	340 853	340 818	681 671	3,0	100,0	50,0
Dioïla	338 396	337 569	675 965	3,0	100,2	49,9
Nara	154 080	153 697	307 777	1,4	100,2	49,9
Bougouni	794 189	776 790	1 570 979	7,0	102,2	49,4
Koutiala	573 069	596 813	1 169 882	5,2	96,0	51,0
San	418 353	402 454	820 807	3,7	104,0	49,0
Douentza	87 186	83 003	170 189	0,8	105,0	48,8
Bandiagara	433 502	435 414	868 916	3,9	99,6	50,1
Bamako	2 095 300	2 132 269	4 227 569	18,9	98,3	50,4
Ensemble	11 256 555	11 138 934	22 395 489	100,0	101,1	49,7

Le rapport de masculinité présente également des disparités entre les régions. Il montre un nombre supérieur d'hommes par rapport aux femmes dans toutes les régions, sauf les régions de Bandiagara, Sikasso, Nioro, Koutiala et le District de Bamako où on observe plus de femmes que d'hommes.

Graphique 6 : Rapport de masculinité (RM) selon la région



En 2022, près de sept personnes sur dix (69,6 %) vivent en milieu rural. Les taux d'urbanisation les plus élevés sont observés à Bamako (99,7 %) et dans les régions de Kidal (32,7 %) et Sikasso (28,8 %). En outre, plus de la moitié de la population résidente urbaine vit dans le district de Bamako (62 %) suivi de très loin par les régions de Sikasso, Ségou et Koulikoro avec respectivement 6,5 %, 4,7 % et 4,0 %. Par contre, c'est dans les régions de Dioïla, Nara, Bandiagara, Douentza, Kidal, Taoudenni et Ménaka (en majorité des régions nouvellement créées) que cette proportion est, de loin, la plus faible (moins de 1 %) (Tableau 4)..

Tableau 4 : Répartition de la population résidente par région selon le milieu de résidence, le taux d'urbanisation et le pourcentage d'urbain dans l'ensemble urbain

REGION	Milieu de résidence			Taux d'urbanisation (%)	% Urbain dans l'ensemble urbain
	Urbain	Rural	Ensemble		
Kayes	252 218	1 588 111	1 840 329	13,7	3,7
Koulikoro	268 940	1 986 217	2 255 157	11,9	4,0
Sikasso	441 315	1 091 808	1 533 123	28,8	6,5
Ségou	320 156	2 135 107	2 455 263	13,0	4,7
Mopti	214 884	720 695	935 579	23,0	3,2
Tombouctou	155 602	818 676	974 278	16,0	2,3
Gao	144 225	583 292	727 517	19,8	2,1
Kidal	27 227	55 965	83 192	32,7	0,4
Taoudenni	11 024	89 334	100 358	11,0	0,2
Ménaka	45 133	273 743	318 876	14,2	0,7
Nioro	65 082	612 979	678 061	9,6	1,0
Kita	113 611	568 060	681 671	16,7	1,7
Dioïla	1 089	674 876	675 965	0,2	0,0
Nara*	-	307 777	307 777	0,0	0,0
Bougouni	113 088	1 457 891	1 570 979	7,2	1,7
Koutiala	217 402	952 480	1 169 882	18,6	3,2
San	119 706	701 101	820 807	14,6	1,8
Douentza	42 221	127 968	170 189	24,8	0,6
Bandiagara	31 872	837 044	868 916	3,7	0,5
Bamako	4 216 731	10 838	4 227 569	99,7	62,0
Ensemble	6 801 527	15 593 962	22 395 489	30,4	100,0

* Toutes les communes de la région de Nara sont rurales selon la Loi n°2023- 007 du 13 mars 2023 portant création des collectivités territoriales en république du Mali

Le tableau 5 montre que la proportion des femmes est un peu plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural avec respectivement 50,3 % et 49,5 % de la population totale.

Tableau 5 : Répartition de la population résidente par milieu de résidence selon le sexe, le rapport de masculinité et la proportion des femmes

Milieu de résidence	Sexe			RM	% Femmes
	Masculin	Féminin	Ensemble		
Urbain	3 383 703	3 417 824	6 801 527	99,0	50,3
Rural	7 872 852	7 721 110	15 593 962	102,0	49,5
Ensemble	11 256 555	11 138 934	22 395 489	101,1	49,7

La distribution de la population par type de population révèle une forte représentativité des hommes par rapport aux femmes. En effet, le tableau 6 nous montre qu'en dehors de la population résidente des ménages ordinaires où il y a 49,9 % de femmes, la proportion de femmes dans la population n'est que de 15,3 % pour la population flottante et 13,5 % dans les ménages collectifs..

Tableau 6 : Répartition de la population résidente par sous-populations selon le sexe et la proportion des femmes

Type de population	Sexe			% Femmes
	Masculin	Féminin	Ensemble	
Population résidente des ménages ordinaires	10 692 816	10 654 771	21 347 587	49,9
Population résidente des ménages collectifs	91 154	14 262	105 416	13,5
Population flottante	975	176	1 151	15,3
Population estimée des zones non couvertes	471 610	469 725	941 335	49,9
Ensemble	11 256 555	11 138 934	22 395 489	49,7

NB : Dans tout ce qui suit, les analyses descriptives portent sur la population résidente effectivement recensée des ménages ordinaires en 2022.

La proportion de la population nomade est de 2 % au niveau national. Elle est plus élevée dans les régions de Gao (22,5 %), Kidal (44,3 %), Taoudenni (44,5) et Ménaka (52,6 %) et dans une moindre mesure à Tombouctou (9,4 %) comparée aux autres régions où elle est moins de 1 % (Tableau 7).

Tableau 7 : Répartition de la population résidente des ménages ordinaires par région selon le mode de vie (Nomade/Sédentaire)

REGION	MODE DE VIE			POIDS DEMOGRAPHIQUE (%)			% Nomade dans ensemble nomade
	Sédentaire	Nomade	Ensemble	Sédentaire	Nomade	Ensemble	
Kayes	1 823 826	2 738	1 826 564	99,9	0,1	100,0	0,6
Koulikoro	2 242 079	4 075	2 246 154	99,8	0,2	100,0	0,9
Sikasso	1 527 328	1 070	1 528 398	99,9	0,1	100,0	0,2
Ségou	2 206 555	2 292	2 208 847	99,9	0,1	100,0	0,5
Tombouctou	628 665	65 054	693 719	90,6	9,4	100,0	15,0
Gao	526 855	153 056	679 911	77,5	22,5	100,0	35,2
Kidal	44 218	35 106	79 324	55,7	44,3	100,0	8,1
Taoudenni	55 229	44 270	99 499	55,5	44,5	100,0	10,2
Ménaka	106 741	118 482	225 223	47,4	52,6	100,0	27,3
Nioro	666 886	2 080	668 966	99,7	0,3	100,0	0,5
Kita	679 505	875	680 380	99,9	0,1	100,0	0,2
Dioïla	674 287	132	674 419	100,0	0,0	100,0	0,0
Nara	278 692	212	278 904	99,9	0,1	100,0	0,0
Bougouni	1 566 485	1 048	1 567 533	99,9	0,1	100,0	0,2
Koutiala	1 152 939	436	1 153 375	100,0	0,0	100,0	0,1
San	814 282	903	815 185	99,9	0,1	100,0	0,2
Mopti	841 277	932	842 209	99,9	0,1	100,0	0,2
Douentza	146 535	694	147 229	99,5	0,5	100,0	0,2
Bandiagara	719 336	943	720 279	99,9	0,1	100,0	0,2
Bamako	4 211 468	-	4 211 468	100,0	0,0	100,0	0,0
Ensemble	20 913 189	434 398	21 347 587	98,0	2,0	100,0	100,0

La population étrangère vivant au Mali en 2022 est de 94 691. Elle représente environ 0,4 % de la population résidente. Les étrangers de sexe masculin (50,5 %) sont un peu plus nombreux que ceux de sexe féminin.

Cette population vit majoritairement dans le district de Bamako (44,6 %) suivi de loin par les régions de Kayes (11,1 %), Sikasso (9,2 %) et Koulikoro (9 %) (Tableau 8).

Tableau 8 : Répartition de la population étrangère vivant au Mali des ménages ordinaires par région selon le sexe, le poids démographique, le rapport de masculinité et la proportion des femmes

Région	Sexe			%	% Femmes	% étrangers dans la population totale
	Masculin	Féminin	Ensemble			
Kayes	5 761	4 710	10 471	11,1	45,0	0,6
Koulikoro	4 356	4 199	8 555	9,0	49,1	0,4
Sikasso	3 954	4 760	8 714	9,2	54,6	0,6
Ségou	3 219	2 748	5 967	6,3	46,1	0,3
Mopti	833	757	1 590	1,7	47,6	0,2
Tombouctou	131	102	233	0,2	43,8	0,0
Gao	642	470	1 112	1,2	42,3	0,2
Kidal	13	12	25	0,0	48,0	0,0
Taoudenni	-	1	1	0,0	100,0	0,0
Ménaka	74	58	132	0,1	43,9	0,1
Nioro	1 087	1 044	2 131	2,3	49,0	0,3
Kita	432	447	879	0,9	50,9	0,1
Dioïla	318	335	653	0,7	51,3	0,1
Nara	219	203	422	0,4	48,1	0,2
Bougouni	2 816	3 078	5 894	6,2	52,2	0,4
Koutiala	1 121	1 506	2 627	2,8	57,3	0,2
San	830	1 262	2 092	2,2	60,3	0,3
Douentza	84	85	169	0,2	50,3	0,1
Bandiagara	394	353	747	0,8	47,3	0,1
Bamako	20 545	21 732	42 277	44,6	51,4	1,0
Ensemble	46 830	47 861	94 691	100,0	50,5	0,4

Le tableau 9 indique qu'en 2022, les personnes déplacées pour causes d'insécurité ou conflits armés depuis 2009 représentent 0,4 % de la population résidente. Le district de Bamako a accueilli le plus de déplacés, environ une personne déplacée sur cinq, soit 20,4 % y résident. Les régions de Ségou et Bandiagara viennent respectivement en 2^{ème} et 3^{ème} position avec 14,9 % et 11,3 % accueillis.

Par ailleurs, les femmes déplacées pour cause d'insécurité ou conflits armés sont plus représentées dans les régions de Koulikoro, Ségou, San, Mopti, Bandiagara et Douentza avec respectivement 50,1 %, 50,9 %, 50,3 %, 51,7 %, 51,1 % et 50,8 %.

Tableau 9 : Répartition des personnes déplacées pour causes d'insécurité/conflits armés des ménages ordinaires par région selon le sexe, le poids démographique, le pourcentage des femmes et le pourcentage des déplacés pour causes d'insécurité ou conflits armés

Région	Sexe			% Déplacés	% Femmes	% Déplacés pour insécurité/conflits armés dans la population totale
	Masculin	Féminin	Ensemble			
Kayes	625	421	1 046	1,4	40,2	0,1
Koulikoro	3 164	2 899	6 063	8,0	47,8	0,3
Sikasso	994	917	1 911	2,5	48,0	0,1
Ségou	5 589	5 801	11 390	14,9	50,9	0,5
Mopti	2 531	2 711	5 242	6,9	51,7	0,6
Tombouctou	2 213	2 131	4 344	5,7	49,1	0,6
Gao	2 038	1 957	3 995	5,2	49,0	0,6
Kidal	395	283	678	0,9	41,7	0,9
Taoudenni	738	580	1 318	1,7	44,0	1,3
Ménaka	1 395	1 082	2 477	3,2	43,7	1,1
Nioro	182	104	286	0,4	36,4	0,0
Kita	659	623	1 282	1,7	48,6	0,2
Dioïla	820	804	1 624	2,1	49,5	0,2
Nara	78	48	126	0,2	38,1	0,0
Bougouni	1 826	1 739	3 565	4,7	48,8	0,2
Koutiala	1 139	1 143	2 282	3,0	50,1	0,2
San	1 660	1 680	3 340	4,4	50,3	0,4
Douentza	537	554	1 091	1,4	50,8	0,7
Bandiagara	4 211	4 394	8 605	11,3	51,1	1,2
Bamako	7 935	7 644	15 579	20,4	49,1	0,4
Ensemble	38 730	37 515	76 245	100,0	49,2	0,4

La population malienne est une population extrêmement jeune. Ainsi, les moins de 15 ans (0-14 ans) représentent un effectif de 10 067 334 soit 47,2 % de la population totale ; les 15-24 ans avec un effectif de 4 099 722, représentent 19,2 % de la population totale et enfin, les 15-34 ans, avec un effectif de 6 840 603, représentent 32 % de la population totale. En outre, quelle que soit la tranche d'âges considérée, il y a plus de jeunes hommes que de jeunes femmes (Tableau 10).

Tableau 10 : Répartition des enfants et des jeunes des ménages ordinaires par région selon le groupe d'âges, leur pourcentage dans la population résidente et le pourcentage des femmes jeunes dans la population féminine

REGION	GROUPES D'AGE								
	0 - 14 ans			15 - 24 ans			15 - 34 ans		
	Effectif	% dans la population totale	% des femmes de 0-14 ans dans la pop féminine	Effectif	% dans la population totale	% des femmes de 15-24 ans dans la pop féminine	Effectif	% dans la population totale	% des femmes de 15-34 ans dans la pop féminine
Kayes	870 821	47,7	46,0	356 035	19,5	20,3	591 345	32,4	34,3
Koulikoro	1 077 942	48,0	46,5	427 806	19,0	20,0	717 214	31,9	33,7
Sikasso	738 363	48,3	46,8	284 228	18,6	19,0	477 373	31,2	32,7
Ségou	1 051 308	47,6	45,9	413 185	18,7	19,2	682 830	30,9	32,5
Mopti	388 815	46,2	44,4	146 948	17,4	18,7	255 283	30,3	33,1
Tombouctou	312 019	45,0	43,2	134 662	19,4	20,8	224 263	32,3	35,5
Gao	316 326	46,5	44,9	126 434	18,6	20,5	216 803	31,9	34,7
Kidal	32 211	40,6	39,0	16 661	21,0	22,6	28 832	36,3	39,7
Taoudenni	39 235	39,4	37,4	20 021	20,1	20,6	35 159	35,3	38,8
Ménaka	107 006	47,5	43,6	41 237	18,3	21,9	72 425	32,2	37,8
Kita	348 478	51,2	48,7	123 001	18,1	19,0	202 057	29,7	31,9
Nioro	344 600	51,5	48,4	114 973	17,2	18,3	189 167	28,3	31,1
Dioïla	324 439	48,1	46,3	126 787	18,8	18,6	206 974	30,7	31,6
Nara	144 523	51,8	48,7	46 017	16,5	17,9	78 126	28,0	31,3
Bougouni	778 257	49,6	48,1	281 032	17,9	18,0	476 526	30,4	31,5
Koutiala	581 655	50,4	48,4	212 951	18,5	18,6	341 906	29,6	31,2
San	398 687	48,9	47,6	147 744	18,1	17,7	240 105	29,5	29,9
Douentza	68 575	46,6	45,6	26 601	18,1	18,6	45 369	30,8	32,6
Bandiagara	366 743	50,9	49,0	121 298	16,8	16,5	198 889	27,6	28,8
Bamako	1 777 331	42,2	41,9	932 102	22,1	24,3	1 559 957	37,0	39,6
Ensemble	10 067 334	47,2	45,7	4 099 722	19,2	20,1	6 840 603	32,0	34,0

L'effectif des femmes en âge de procréer (15-49 ans) est de 4 873 964 en 2022 et représente près de 46 % de la population féminine et près de 23 % de la population totale. De même, l'effectif des femmes âgées de 12-14 ans est de 780 014 en 2022. Ce qui représente aussi 7,3 % de la population féminine et 3,7 % de la population totale.

La part des femmes âgées de 15-49 ans dans la population féminine est plus élevée dans les régions de Kidal (53,6 %), Taoudenni (54,8 %), Ménaka (51 %) et le district de Bamako (51 %). En revanche, elle est plus faible dans la région de Bandiagara (40,6 %) (Tableau 11).

Tableau 11 : Répartition des femmes en âge de procréer des ménages ordinaires par région selon le groupe d'âge, le poids démographique et le pourcentage des femmes en âge de procréer dans la population féminine

Région	Femmes de 12 -14 ans				Femmes de 15 -49 ans				Femmes de 15 -54 ans			
	Effectif	%	%		Effectif	%	%		Effectif	%	%	
			Dans la pop totale	Dans la pop totale des femmes			Dans la pop totale	Dans la pop totale des femmes			Dans la pop totale	Dans la pop totale des femmes
Kayes	68 981	8,8	3,8	7,5	416 976	8,6	22,8	45,4	438 600	8,5	24,0	47,8
Koulikoro	77 849	10,0	3,5	7,0	498 130	10,2	22,2	44,8	524 596	10,2	23,4	47,2
Sikasso	57 962	7,4	3,8	7,5	345 114	7,1	22,6	44,7	364 220	7,1	23,8	47,2
Ségou	80 085	10,3	3,6	7,2	493 386	10,1	22,3	44,6	523 402	10,2	23,7	47,3
Mopti	27 861	3,6	3,3	6,8	191 043	3,9	22,7	46,4	202 166	3,9	24,0	49,1
Tombouctou	23 239	3,0	3,3	7,0	160 304	3,3	23,1	48,6	168 891	3,3	24,3	51,2
Gao	20 946	2,7	3,1	6,3	153 604	3,2	22,6	46,5	162 441	3,2	23,9	49,2
Kidal	2 297	0,3	2,9	6,4	19 325	0,4	24,4	53,6	20 350	0,4	25,7	56,4
Taoudenni	3 315	0,4	3,3	7,4	24 458	0,5	24,6	54,8	25 904	0,5	26,0	58,0
Ménaka	6 632	0,9	2,9	6,5	51 992	1,1	23,1	51,0	54 277	1,1	24,1	53,2
Nioro	26 064	3,3	3,9	7,6	145 807	3,0	21,8	42,4	154 396	3,0	23,1	44,9
Kita	22 996	2,9	3,4	6,8	145 083	3,0	21,3	42,6	153 418	3,0	22,5	45,0
Dioïla	24 367	3,1	3,6	7,2	148 433	3,0	22,0	44,0	157 930	3,1	23,4	46,8
Nara	9 154	1,2	3,3	6,6	59 734	1,2	21,4	42,9	63 034	1,2	22,6	45,3
Bougouni	53 003	6,8	3,4	6,8	333 811	6,8	21,3	43,0	354 197	6,9	22,6	45,7
Koutiala	47 650	6,1	4,1	8,1	253 578	5,2	22,0	43,0	267 976	5,2	23,2	45,4
San	31 047	4,0	3,8	7,7	168 251	3,5	20,6	41,9	180 027	3,5	22,1	44,8
Douentza	4 948	0,6	3,4	6,8	32 586	0,7	22,1	45,1	34 575	0,7	23,5	47,9
Bandiagara	25 629	3,3	3,6	7,1	147 446	3,0	20,5	40,6	157 102	3,1	21,8	43,3
Bamako	165 988	21,3	3,9	7,8	1 084 902	22,3	25,8	51,0	1 130 318	22,0	26,8	53,1
Ensemble	780 014	100,0	3,7	7,3	4 873 964	100,0	22,8	45,7	5 137 820	100,0	24,1	48,2

Les enfants d'âge vaccinal (0-4 ans) sont au nombre de 3 844 765 en 2022 et représente 18 % de la population totale. Cette proportion varie légèrement selon les régions. Elle est plus élevée dans les régions de Kita et Nara respectivement 20,7 % et 20,5 %. En revanche, elle est plus faible dans la région de Taoudenni (13 %). De plus, parmi les enfants de moins de 5 ans, les filles représentent 48,5 % (Tableau 12).

Tableau 12 : Répartition des enfants d'âge vaccinal (0-4 ans) des ménages ordinaires par région selon le sexe, le pourcentage des filles et le pourcentage des moins de 5 ans dans la population totale

Région	Sexe de l'enfant			% Filles	% 0-4 dans la population totale
	Masculin	Féminin	Ensemble		
Kayes	169 369	159 743	329 112	48,5	18,0
Koulikoro	217 583	203 976	421 559	48,4	18,8
Sikasso	144 181	139 830	284 011	49,2	18,6
Ségou	203 055	194 359	397 414	48,9	18,0
Mopti	76 454	67 581	144 035	46,9	17,1
Tombouctou	60 697	51 282	111 979	45,8	16,1
Gao	66 097	59 396	125 493	47,3	18,5
Kidal	7 014	5 462	12 476	43,8	15,7
Taoudenni	7 534	5 408	12 942	41,8	13,0
Ménaka	24 521	16 541	41 062	40,3	18,2
Nioro	66 318	63 087	129 405	48,8	19,3
Kita	72 517	68 300	140 817	48,5	20,7
Dioïla	61 106	59 204	120 310	49,2	17,8
Nara	29 767	27 385	57 152	47,9	20,5
Bougouni	157 251	150 598	307 849	48,9	19,6
Koutiala	109 144	106 757	215 901	49,4	18,7
San	73 995	69 369	143 364	48,4	17,6
Douentza	12 515	12 055	24 570	49,1	16,7
Bandiagara	68 522	66 297	134 819	49,2	18,7
Bamako	352 810	337 683	690 493	48,9	16,4
Ensemble	1 980 451	1 864 314	3 844 765	48,5	18,0

Le tableau 13 indique que l'effectif des personnes vivant avec un handicap majeur est de 162 689 en 2022 soit 0,8 % de la population totale. Les hommes sont les plus touchés avec une proportion de 55,9 %.

En ce qui concerne la répartition régionale, le district de Bamako abrite le plus de personnes vivant avec un handicap (17,2 %) suivi des régions de Kayes (11,4 %), Koulikoro (11,3 %) et Ségou (10 %).

Tableau 13 : Répartition des personnes vivant avec un handicap majeur dans les ménages ordinaires par région selon le sexe, la proportion des femmes et la proportion des personnes vivant avec un handicap majeur dans la population totale

Région	Sexe			% Personnes vivant avec un handicap majeur	% Femmes	% personnes vivant avec un handicap majeur dans la population totale
	Masculin	Féminin	Ensemble			
Kayes	10 403	8 063	18 466	11,4	43,7	1,0
Koulikoro	10 609	7 853	18 462	11,3	42,5	0,8
Sikasso	5 457	4 251	9 708	6,0	43,8	0,6
Ségou	8 831	7 206	16 037	9,9	44,9	0,7
Mopti	2 426	2 200	4 626	2,8	47,6	0,5
Tombouctou	2 229	1 773	4 002	2,5	44,3	0,6
Gao	2 116	1 862	3 978	2,4	46,8	0,6
Kidal	880	693	1 573	1,0	44,1	2,0
Taoudenni	273	205	478	0,3	42,9	0,5
Ménaka	472	336	808	0,5	41,6	0,4
Nioro	3 485	2 702	6 187	3,8	43,7	0,9
Kita	4 264	3 232	7 496	4,6	43,1	1,1
Dioïla	4 343	3 581	7 924	4,9	45,2	1,2
Nara	1 021	750	1 771	1,1	42,3	0,6
Bougouni	7 766	5 745	13 511	8,3	42,5	0,9
Koutiala	4 818	3 734	8 552	5,3	43,7	0,7
San	3 960	3 233	7 193	4,4	44,9	0,9
Douentza	443	298	741	0,5	40,2	0,5
Bandiagara	1 715	1 442	3 157	1,9	45,7	0,4
Bamako	15 398	12 620	28 018	17,2	45,0	0,7
Ensemble	90 910	71 779	162 689	100,0	44,1	0,8

Au niveau national, le taux d’alphabétisation chez les personnes âgées de 15 ans ou plus est de 33,7 % en 2022. Quelle que soit la région, les hommes sont plus alphabétisés que les femmes.

Le taux d’alphabétisation le plus élevé est observé dans le district de Bamako (61,3 %) suivi de loin par les régions de Koulikoro (34,5 %), Sikasso (31,1 %) et Ségou (30 %). Par contre, les régions de Kidal, Ménaka et Taoudenni sont les régions où les populations sont les moins alphabétisées avec respectivement 4,1 %, 6,6 % et 9,8 % (Tableau 14).

Tableau 14 : Répartition de la population résidente des ménages ordinaires alphabétisée âgée de 15 ans ou plus par région selon le sexe, la proportion des femmes et le taux d’alphabétisation

Région	Sexe			% Femmes	Taux d’alphabétisation (15 ans ou plus) (%)
	Masculin	Féminin	Ensemble		
Kayes	164 395	116 784	281 179	41,5	29,4
Koulikoro	229 342	173 507	402 849	43,1	34,5
Sikasso	138 198	107 321	245 519	43,7	31,1
Ségou	193 250	154 515	347 765	44,4	30,0
Mopti	59 566	50 663	110 229	46,0	24,3
Tombouctou	28 807	22 399	51 206	43,7	13,4
Gao	31 776	24 493	56 269	43,5	15,5
Kidal	1 166	771	1 937	39,8	4,1
Taoudenni	3 740	2 188	5 928	36,9	9,8
Ménaka	5 178	2 607	7 785	33,5	6,6
Tombouctou	28 807	22 399	51 206	43,7	13,4
Nioro	35 908	25 963	61 871	42,0	19,1
Kita	56 456	37 899	94 355	40,2	28,4
Dioïla	54 955	37 349	92 304	40,5	26,4
Nara	8 482	6 076	14 558	41,7	10,8
Bougouni	117 011	76 736	193 747	39,6	24,5
Koutiala	94 342	74 751	169 093	44,2	29,6
San	66 535	46 774	113 309	41,3	27,2
Douentza	6 880	5 236	12 116	43,2	15,4
Bandiagara	26 747	19 406	46 153	42,0	13,1
Bamako	801 667	689 413	1 491 080	46,2	61,3
Ensemble	2 124 403	1 674 850	3 799 253	44,1	33,7

Le tableau 15 donne les effectifs de la population d'âges préscolaires et scolaires par région selon le cycle d'enseignement. La population d'âges préscolaires et scolaires (3-24 ans) en 2022 est de 11 961 056 et représente 56 % de la population totale.

Tableau 15 : Répartition de la population d'âges préscolaires et scolaires par région selon le cycle d'enseignement et le pourcentage de la population d'âges préscolaires et scolaires dans la population totale

Région	Groupes d'âges préscolaires et scolaires						
	Préscolaire	Fondamental 1	Fondamental 2	Secondaire	Supérieur	Ensemble	% (3-24 ans) dans la population totale
	3-6 ans	7-12 ans	13-15 ans	16-18 ans	19-24 ans	3-24 ans	
Kayes	271 154	321 310	132 589	120 202	193 594	1 038 848	56,9
Koulikoro	342 143	390 436	154 402	140 141	236 684	1 263 806	56,3
Sikasso	223 553	270 685	110 753	93 338	156 508	854 836	55,9
Ségou	331 257	390 141	156 917	134 047	228 477	1 240 839	56,2
Mopti	124 578	148 229	55 189	47 723	80 674	456 392	54,2
Tombouctou	101 294	119 868	47 552	44 222	74 492	387 428	55,8
Gao	103 251	114 429	41 902	39 427	73 055	372 065	54,7
Kidal	10 004	11 907	4 640	5 244	9 874	41 669	52,5
Taoudenni	11 524	15 905	6 592	6 623	11 429	52 071	52,3
Ménaka	36 447	39 676	12 959	12 496	24 723	126 301	56,1
Nioro	109 723	128 290	50 014	40 548	58 569	387 144	57,9
Kita	113 741	122 272	46 828	42 699	64 841	390 382	57,4
Dioïla	100 479	122 682	48 487	41 953	69 309	382 909	56,8
Nara	48 930	51 867	18 162	15 559	24 506	159 025	57,0
Bougouni	249 694	278 383	107 175	91 720	154 894	881 866	56,3
Koutiala	174 173	220 353	88 804	72 502	112 698	668 531	58,0
San	122 845	153 504	60 748	49 155	79 701	465 954	57,2
Douentza	22 308	26 427	9 726	8 593	14 892	81 947	55,7
Bandiagara	119 211	139 386	50 465	40 797	63 729	413 587	57,4
Bamako	521 859	640 665	302 038	299 429	531 467	2 295 458	54,5
Ensemble	3 138 169	3 706 415	1 505 942	1 346 414	2 264 116	11 961 056	56,0

Le tableau 16 indique que la population des personnes âgées (60 ans ou plus) s'élève à 983 047 en 2022 et représente 4,6 % de la population totale. En outre, les personnes âgées du troisième âge (60-79 ans) représente 89,4 % des personnes âgées de 60 ans ou plus.

Les effectifs des personnes âgées (60 ans ou plus) sont plus élevés dans le district de Bamako (16,1 %) suivi des régions de Ségou (11,3 %) et Koulikoro (10,5 %).

Tableau 16 : Répartition de la population résidente des personnes âgées des ménages ordinaires par région selon le groupe d'âges, le pourcentage des 60 ans ou plus parmi les personnes âgées et le pourcentage des 60 ans ou plus dans la population totale

Région	Groupe d'âges			% 60 ans ou plus	% des 60 ans ou plus dans la population totale
	60 - 79 ans	80 ans et plus	60 ans et plus		
Kayes	73 742	9 992	83 734	8,5	4,6
Koulikoro	91 499	11 870	103 369	10,5	4,6
Sikasso	58 121	6 944	65 065	6,6	4,3
Ségou	100 904	10 143	111 047	11,3	5,0
Mopti	40 197	5 162	45 359	4,6	5,4
Tombouctou	31 174	4 319	35 493	3,6	5,1
Gao	30 550	4 112	34 662	3,5	5,1
Kidal	3 413	533	3 946	0,4	5,0
Taoudenni	3 870	605	4 475	0,5	4,5
Ménaka	7 355	893	8 248	0,8	3,7
Nioro	30 194	4 260	34 454	3,5	5,2
Kita	28 177	3 267	31 444	3,2	4,6
Dioïla	30 396	3 446	33 842	3,4	5,0
Nara	11 956	1 333	13 289	1,4	4,8
Bougouni	62 649	8 330	70 979	7,2	4,5
Koutiala	46 390	4 794	51 184	5,2	4,4
San	39 363	3 765	43 128	4,4	5,3
Douentza	7 141	999	8 140	0,8	5,5
Bandiagara	37 093	5 353	42 446	4,3	5,9
Bamako	144 425	14 317	158 742	16,1	3,8
Ensemble	878 611	104 436	983 047	100,0	4,6

La population **résidente** malienne d'âge électoral (18 ans et plus) est de 9 812 538 en 2022 dont 5 052 642 de femmes, soit 51,5 %. Elle représente **également** 46 % de la population totale. Dans le district de Bamako, une personne sur deux (50 %) a 18 ans ou plus. Au niveau des régions, au moins près de deux personnes sur cinq (39,3 %) a 18 ans ou plus (Tableau 17).

Tableau 17 : Répartition de la population résidente malienne d'âge électoral (18 ans ou plus) des ménages ordinaires par région selon le sexe

Région	Sexe			% 18 ou plus dans la population totale
	Homme	Femme	Ensemble	
Kayes	394 881	430 647	825 528	45,2
Koulikoro	497 920	521 116	1 019 036	45,4
Sikasso	327 051	359 819	686 870	44,9
Ségou	483 859	528 922	1 012 781	45,9
Mopti	197 221	203 654	400 875	47,6
Tombouctou	170 330	165 904	336 234	48,5
Gao	160 014	160 935	320 949	47,2
Kidal	16 560	14 580	31 140	39,3
Taoudenni	28 760	25 099	53 859	54,1
Ménaka	54 310	51 841	106 151	47,1
Nioro	124 654	154 891	279 545	41,8
Kita	134 570	153 283	287 853	42,3
Dioïla	145 292	160 777	306 069	45,4
Nara	54 434	63 179	117 613	42,2
Bougouni	333 432	356 487	689 919	44,0
Koutiala	227 567	264 938	492 505	42,7
San	176 428	186 278	362 706	44,5
Douentza	34 714	35 057	69 771	47,4
Bandiagara	143 625	164 842	308 467	42,8
Bamako	1 054 272	1 050 394	2 104 666	50,0
Ensemble	4 759 896	5 052 642	9 812 538	46,0

2.5. Ménages

Le tableau 18 montre qu'en 2022, 21 347 587 habitants sont repartis dans 2 295 655 **ménages ordinaires**, ce qui représente une taille moyenne de 9,3 personnes par ménage.

Tableau 18 : Répartition de la population des ménages ordinaires par sexe du chef de ménage, effectif des ménages ordinaires et taille moyenne selon la région

Région	Population des ménages ordinaires			Ménages ordinaires		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Effectif	%	Taille moyenne
Kayes	909 052	917 512	1 826 564	162 948	7,1	11,2
Koulikoro	1 135 295	1 110 859	2 246 154	199 085	8,7	11,3
Sikasso	756 575	771 823	1 528 398	135 293	5,9	11,3
Ségou	1 101 581	1 107 266	2 208 847	222 081	9,7	9,9
Mopti	430 450	411 759	842 209	117 668	5,1	7,2
Tombouctou	363 823	329 896	693 719	106 876	4,7	6,5
Gao	349 928	329 983	679 911	111 786	4,9	6,1
Kidal	43 253	36 071	79 324	13 959	0,6	5,7
Taoudenni	54 854	44 645	99 499	17 474	0,8	5,7
Ménaka	123 285	101 938	225 223	43 095	1,9	5,2
Nioro	325 287	343 679	668 966	49 353	2,1	13,6
Kita	339 768	340 612	680 380	51 256	2,2	13,3
Dioïla	337 000	337 419	674 419	71 028	3,1	9,5
Nara	139 615	139 289	278 904	23 882	1,0	11,7
Bougouni	791 810	775 723	1 567 533	132 627	5,8	11,8
Koutiala	563 184	590 191	1 153 375	104 125	4,5	11,1
San	413 389	401 796	815 185	95 236	4,1	8,6
Douentza	74 979	72 250	147 229	17 055	0,7	8,6
Bandiagara	357 410	362 869	720 279	82 897	3,6	8,7
Bamako	2 082 278	2 129 190	4 211 468	537 932	23,4	7,8
Ensemble	10 692 816	10 654 771	21 347 587	2 295 655	100,0	9,3

La répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage montre que 10,5 % des ménages ordinaires sont dirigés par des femmes. Cette proportion varie selon les régions et est plus élevée dans la région de Mopti (15,8 %) et plus faible à Bougouni (6,4 %).

La taille moyenne des ménages ordinaires au niveau national est de 9,3. Elle varie fortement selon la région. C'est dans la région de Nioro que la taille moyenne des ménages est la plus élevée (13,6) suivie de Kita (13,3) et plus faible à Kidal, Taoudenni et Ménaka respectivement 5,7 et 5,2. Comme on pouvait s'y attendre, la taille moyenne des ménages dirigés par les hommes est plus élevée (9,7) que celle des femmes (6,0) (Tableau 19).

Tableau 19 : Répartition des chefs de ménage (CM) par région selon le sexe, la taille moyenne des ménages et le pourcentage des ménages dirigés par des femmes

Région	Sexe du CM			Taille moyenne des ménages			% Femmes chefs de ménage
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	
Kayes	149 073	13 875	162 948	11,6	7,2	11,2	8,5
Koulikoro	184 583	14 502	199 085	11,7	6,5	11,3	7,3
Sikasso	126 556	8 737	135 293	11,7	6,0	11,3	6,5
Ségou	198 067	24 014	222 081	10,5	5,8	9,9	10,8
Mopti	99 113	18 555	117 668	7,5	5,3	7,2	15,8
Tombouctou	94 308	12 568	106 876	6,7	5,2	6,5	11,8
Gao	97 895	13 891	111 786	6,2	5,1	6,1	12,4
Kidal	12 705	1 254	13 959	5,8	4,7	5,7	9,0
Taoudenni	16 306	1 168	17 474	5,7	5,1	5,7	6,7
Ménaka	38 826	4 269	43 095	5,3	4,6	5,2	9,9
Nioro	45 506	3 847	49 353	14,1	7,1	13,6	7,8
Kita	47 397	3 859	51 256	13,8	6,9	13,3	7,5
Dioila	64 326	6 702	71 028	10,0	5,1	9,5	9,4
Nara	21 377	2 505	23 882	12,3	6,7	11,7	10,5
Bougouni	124 108	8 519	132 627	12,2	6,2	11,8	6,4
Koutiala	94 389	9 736	104 125	11,6	6,2	11,1	9,4
San	84 363	10 873	95 236	9,0	4,8	8,6	11,4
Douentza	14 975	2 080	17 055	9,1	5,4	8,6	12,2
Bandiagara	70 652	12 245	82 897	9,3	5,1	8,7	14,8
Bamako	470 989	66 943	537 932	8,0	6,5	7,8	12,4
Total	2 055 514	240 141	2 295 655	9,7	6,0	9,3	10,5

Il ressort du tableau 20 que la taille moyenne des ménages au Mali en 2022 est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (10,2 contre 7,8). On observe aussi que, la taille moyenne des ménages dirigés par des femmes est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (6,4 contre 5,6). A l'inverse, la taille moyenne des ménages dirigés par des hommes est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (10,7 contre 8).

Tableau 20 : Taille moyenne des ménages par milieu de résidence selon le sexe du chef de ménage

Milieu de résidence	Sexe du chef de ménage (CM)		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	8,0	6,4	7,8
Rural	10,7	5,6	10,2
Ensemble	9,7	6,0	9,3

CONCLUSION

Les informations présentées dans ce rapport préliminaire sont les résultats globaux du RGPH5. Ces résultats constituent les données les plus récentes et les plus fiables disponibles au niveau national et régional. Les acteurs du développement économique, social et culturel peuvent les utiliser dans l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de développement.

L'analyse des données est en cours en vue d'élaborer 24 rapports thématiques sur différents phénomènes, vingt (20) monographies régionales et un rapport définitif qui fera la synthèse de tous les rapports thématiques du RGPH5. En outre, ces rapports fourniront aussi des informations plus détaillées sur l'ensemble des variables du questionnaire.



Une vue de salle de formation des contrôleurs TIC

EQUIPE DE GESTION DU RGPH5

COORDINATION NATIONALE, BCR

N°	PRENOMS	NOMS	STRUCTURE	TITRE
1	Arouna	SOUGANE	INSTAT/BCR	Directeur National du BCR
2	Issa	BOUARE	INSTAT/BCR	Directeur National Adjoint du BCR
3	Assa	GAKOU	INSTAT/BCR	Directrice Technique du BCR
4	Siaka	CISSE	INSTAT/BCR	Directeur Technique Adjoint du BCR
5	Jean	WAKAM	BCR	Conseiller Technique Principal du RGPH5
6	Harouna	FOMBA	INSTAT/BCR	Chef de Section Communication et Mobilisation
7	Amadou	TRAORE	INSTAT/BCR	Chef de Section Informatique Traitement et Archivage des Données
8	Ahamadou	DIALLO	INSTAT/BCR	Chef de section Méthodologie, Analyse et Publication
9	Abdoul Karim	DIAWARA	INSTAT/BCR	Chef Section Cartographie et Système d'Information Géographique
10	Amadou	KONE	INSTAT/BCR	Chef de Section Collecte et exploitation des données
11	Seydou	COULIBALY	INSTAT/BCR	Chargé de Communication
12	Sira	TRAORE	INSTAT/BCR	Chargée du Développement d'Applications CSPro
13	Moussa Mahamar	MAIGA	INSTAT/BCR	Chargé de la méthodologie et de la conception des documents et outils techniques
14	Alpha Faguimba	KONE	INSTAT/BCR	Chargé de l'Enquête Post-Censitaire
15	Issa	DIARRA	INSTAT/BCR	Chargé de l'Analyse des données
16	Mahamadou Oumar	CAMARA	INSTAT/BCR	Chargé de cartographie numérique et SIG
17	Djibril	TRAORE	INSTAT/BCR	Chargé de cartographie numérique et SIG
18	Yacouba	TRAORE	INSTAT/BCR	chargé des travaux cartographiques de terrain
19	Issoufou	DIAKITE	INSTAT/BCR	chargé des travaux cartographiques de terrain
20	Alou	TRAORE	INSTAT/BCR	Chargé d'archivage
21	Mamadou	TOUNKARA	INSTAT/BCR	Chargé d'archivage
22	Demba	DIALLO	INSTAT/BCR	Chargé de collecte
23	Ousmane	N'DIAYE	INSTAT/BCR	Chargé de centralisation des données
24	Seydou	DOUMBIA	INSTAT/BCR	Chargée du Développement d'Applications CSPro
25	Aminata	KEITA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
26	Hamady	TRAORE	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
27	Mahamadou	DRABO	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
28	Mohamed N	COULIBALY	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
29	Roland	DIARRA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
30	Modibo	BA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
31	Kalilou	BERTHE	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
32	Abdoulaye	BOUNDY	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
33	Mohamed	FOFANA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques

SUPERVISEURS NATIONAUX

N°	PRÉNOM	NOM	STRUCTURE
1	Safiatou Lala	BENGALY	BCR
2	Djanguiné	CAMARA	DNP
3	Mahamadou Oumar	CAMARA	BCR
4	Zoumana	CAMARA	BCR
5	Mèma	CISSE	CPS/SDR
6	Amidou	DEMBELE	BCR
7	Issoufou	DIAKITE	BCR
8	Ousmane	DIAL	ONEF
9	Demba	DIALLO	BCR
10	Oumou	DIALLO	BCR
11	Issa	DIARRA	DNP
12	Idrissa Minamba	DOUMBIA	CERCAP
13	Youssouf	FOFANA	BCR
14	Djenguina	FOFANA	BCR
15	Elmehidy Ag	HAMAHADY	INSTAT
16	Maimouna	KANTE	DNP
17	Sékou	KAYENTAO	DGME
18	Mamady	KEITA	BCR
19	Ibrahim	KINKOUMANA	BCR
20	Famory	KONATE	BCR
21	Alpha Faguimba	KONE	BCR
22	Maimouna	MAGLO	CPS/JUSTICE
23	Idrissa Koundou	MAIGA	BCR
24	Moussa Mahamar	MAIGA	BCR
25	Zoumana	SANGARE	DNPD
26	Baba	SANOGO	DNPD
27	Makan	SISSOKO	ONEF
28	Moussa	SOUMAORO	BCR
29	Madou	TRAORE	FSHSE
30	Moussa Mohamed	TRAORE	DNP
31	Soumaila Adama	TRAORE	DNPD
32	Youssouf	TRAORE	ISH
33	Hamadoun	TRAORE	FHG
34	Djibril	TRAORE	BCR
35	Yacouba	TRAORE	BCR
36	Bamoussa	YALCOUYE	BCR

SUPERVISEURS TIC

N°	PRENOMS	NOMS
1	Alou Moussa	DIAKITE
2	Mahamadou	DIAKITE
3	Madine	DOUMBIA
4	Namakoro	KATILE
5	Tingouro	SANOGO
6	Mamadou Lamine Fily	SISSOKO
7	Mahamadou	MAGUIRAGA

COORDINATION RÉGIONALE

N°	PRÉNOM	NOM	TITRE	RÉGION / DISTRICT
1	Moussa	DEMBELE	DRPSIAP	KAYES
2	Amadou	DIAWARA	DRPSIAP	KOULIKORO
3	Mahamadou Hamada	MAIGA	DRPSIAP	SIKASSO
4	Tahibou	SISSOKO	DRPSIAP	SEGOU
5	Amadou	NIARE	DRPSIAP	MOPTI
6	Dippa	TRAORE	DRPSIAP	TOMBOUCTOU
7	Seydou Makan	KEITA	DRPSIAP	GAO
8	Abdoulaye	TRAORE	DRPSIAP	KIDAL
9	Mme DEMBELE Djénèba dite Elisa	TANGARA	DRPSIAP	BAMAKO
10	Oumar	TRAORE	DRPSIAP	TAOUDENIT
11	Halidou	MAIGA	DRPSIAP	MENAKA
12	Marie Claire	KANTE	CAEF	GOUVERNORAT -SIKASSO
13	Modibo	SANGARE	CAEF	GOUVERNORAT - MENAKA
14	Malick	Ag ATTAHER	CAEF	GOUVERNORAT TAOUDENIT
15	Adama A	MAIGA	CAEF	GOUVERNORAT KAYES
16	Lassana Sekou	CAMARA	DIRCAB	GOUVERNORAT KOUTIALA
17	Oumar Koly	KEITA	CAEF	GOUVERNORAT TOMBOUCTOU
18	Adama	SENOU	CAEF	GOUVERNORAT NIORO
19	Zoumana	GOITA	CAEF	GOUVERNORAT NARA
20	Abdramane	DEMBELE	CAAJ	GOUVERNORAT SEGOU
21	Arouna	DEMBELE	CAEF	GOUVERNORAT BOUGOUNI
22	Asseydou A	MAIGA	CAEF	GOUVERNORAT BANDIAGARA
23	Seydou	BAGAYOKO	CAEF	GOUVERNORAT SAN
24	Bouroulaye	DIAKITE	CAEF	GOUVERNORAT KEITA
25	Alhader Amadou	BELLA	CAEF	GOUVERNORAT GAO
26	Mouctar Ould	OUMERA	DAE	AE- KOULIKORO
27	Alpha	MAHAURU	DAE	AE- NIORO
28	Daouda	DOUMBIA	DAE	AE - MOPTI
29	Mahmadou	KEITA	DAE	AE - KITA
30	Amadou	YATTARA	DAE	AE- MENAKA

N°	PRÉNOM	NOM	TITRE	RÉGION / DISTRICT
31	Mahamar H	MAIGA	DAE	AE- KOUTIALA
32	Idrissa	COULIBALY	DAE	AE- KIDAL
33	Itous Ag Ahmed	IKNAN	DAE	AE- SEGOU
34	Souleymane	ALIOU	DAE	AE- DOUENTZA
35	Ouaya Seyo	TAMBOURA	DAE	AE- TOMBOUCTOU
36	Lamine	TRAORE	DAE	AE- BOUGOUNI
37	Seydou N	MAIGA	DIRECTEUR	AE KAYES
38	Sadou	ABDOU	DIRECTEUR	AE -GAO
39	Sinaly	TOGOLA	DIRECTEUR	AE- SIKASSO
40	Yanago	DOUMBO	DIRECTEUR	AE-SAN
41	Ibrahim	Ag MOHAMED	DIRECTEUR	AE-KATI
42	Aicha Belo	MAIGA	CAEF	GOUVERNORAT KIDAL
43	Tenimba	DOUMBIA	DCAF	AEBRD
44	Mouneissa	HADARA	DIRECTRICE	AE-TAOUENIT
45	Birama	DAOU	DIRECTEUR	AE- DIOILA
46	Issa	DIARRA	CAEF	GOUVERNORAT- DOUENTZA
47	Ousmane	DIALLO	CAEF	GOUVERNORAT MOPTI
48	Alhousseiny B	TOURE	CAEF	G- KOULIKORO
49	CISSE Aminata	DIALLO	GOUVERNEUR	G- DIOILA
50	Yaya	WAIGALO	CAEF	GD-BAMAKO

SUPERVISEURS RÉGIONAUX

N°	PRÉNOM	NOM	TITRE	RÉGION
1	Boubacrine	TRAORE	Superviseur Régional	KAYES
2	Ibrahim	NAFA	Superviseur Régional	KAYES
3	Sekou	DIARRA	Superviseur Régional	KOULIKORO
4	Drissa	DIALLO	Superviseur Régional	KOULIKORO
5	Siaka	DIALLO	Superviseur Régional	SIKASSO
6	Brama	MARIKO	Superviseur Régional	SIKASSO
7	Souleymane	KABORE	Superviseur Régional	SEGOU
8	Baba	DIAWARA	Superviseur Régional	SEGOU
9	Namory	TRAORE	Superviseur Régional	MOPTI
10	Amadou	KONE	Superviseur Régional	MOPTI
11	Lamine	COULIBALY	Superviseur Régional	TOMBOUCTOU
12	Ibrahim	BAGNA	Superviseur Régional	TOMBOUCTOU
13	Amadou	SOGOBA	Superviseur Régional	GAO
14	Oumar	DEMBELE	Superviseur Régional	GAO
15	Lousseyni	TIELA	Superviseur Régional	KIDAL
16	Ibrahim Mazou	TOURE	Superviseur Régional	KIDAL
17	Abdoul Aziz N'Daya	CISSE	Superviseur Régional	TAOUDENIT
18	Ahmed	OULD SAKHY	Superviseur Régional	TAOUDENIT
19	Ag Almostapha	MIYARATA	Superviseur Régional	MENEKA
20	Boubacar	HAMADI	Superviseur Régional	MENAKA
21	Abdrامنة	TRAORE	Superviseur Régional	BAMAKO
22	Aïchata	BOUARE	Superviseur Régional	BAMAKO

CHEFS DES SERVICES LOCAUX, SLPSIAP

N°	PRÉNOM	NOM	TITRE	CERCLE	RÉGION
1	Abdoulaye	SIBY	Chef SLPSIAP	KAYES	KAYES
2	Makan	KANTE	Chef SLPSIAP	BAFOULABE	KAYES
3	Boubacar	DIARRA	Chef SLPSIAP	DIEMA	KAYES
4	Bouacar	KONE	Chef SLPSIAP	KENIEBA	KAYES
5	Amadou Dit M'Bara	DIALLO	Chef SLPSIAP	KITA	KAYES
6	Seydou	COULIBALY	Chef SLPSIAP	NIORO	KAYES
7	Baly	DABO	Chef SLPSIAP	YELEMANE	KAYES
8	Sidi	CISSE	Chef SLPSIAP	KOULIKORO	KOULIKORO
9	Moussa	KONE	Chef SLPSIAP	BANAMBA	KOULIKORO
10	Abdoulaye	COULIBALY	Chef SLPSIAP	DIOÏLA	KOULIKORO
11	Mamourou	DOUMBIA	Chef SLPSIAP	KANGABA	KOULIKORO
12	Yaya	DIALLO	Chef SLPSIAP	KATI	KOULIKORO
13	Djelimory Dit S	DIABATE	Chef SLPSIAP	KOLOKANI	KOULIKORO
14	Ibrahima Samba	MAIGA	Chef SLPSIAP	NARA	KOULIKORO
15	Yamousa	BOUARE	Chef SLPSIAP	SIKASSO	SIKASSO
16	Since	KEITA	Chef SLPSIAP	BOUGOUNI	SIKASSO
17	Boubacar	SIDIBE	Chef SLPSIAP	KADIOLO	SIKASSO
18	Souleymane	TRAORE	Chef SLPSIAP	KOLONDIÉBA	SIKASSO
19	Amadou	MAIGA	Chef SLPSIAP	KOUTIALA	SIKASSO
20	Moussa	TRAORE	Chef SLPSIAP	YANFOLILA	SIKASSO
21	Moussa	BOUARE	Chef SLPSIAP	YOROSSO	SIKASSO
22	Mamadou	KONATE	Chef SLPSIAP	SEGOU	SEGOU
23	Daouda	KONE	Chef SLPSIAP	BAROUELI	SEGOU
24	Ali	SANOGO	Chef SLPSIAP	BLA	SEGOU
25	Sidiki	KOUMA	Chef SLPSIAP	MACINA	SEGOU
26	Jean Paul	KONE	Chef SLPSIAP	NIONO	SEGOU
27	Emile Ibrahim	CAMARA	Chef SLPSIAP	SAN	SEGOU
28	Badra Aliou	DOUMBIA	Chef SLPSIAP	TOMINIAN	SEGOU
29	Mamadou	COULIBALY	Chef SLPSIAP	MOPTI	MOPTI
30	Boukary	TRAORE	Chef SLPSIAP	BANDIAGARA	MOPTI
31	Mamadou	DOUMBIA	Chef SLPSIAP	BANKASS	MOPTI
32	Idrissa	CISSE	Chef SLPSIAP	DJENNÉ	MOPTI
33	Abdoulaye	DAO	Chef SLPSIAP	DOUENZA	MOPTI
34	Moise	KAMATE	Chef SLPSIAP	KORO	MOPTI
35	Abdramane	DIAKITE	Chef SLPSIAP	TENEKOU	MOPTI
36	Ibrahim	BOCOUM	Chef SLPSIAP	YOUWAROU	MOPTI
37	Oumar	SIDIBE	Chef SLPSIAP	TOMBOUCTOU	TOMBOUCTOU
38	Yacouba	KANE	Chef SLPSIAP	DIRE	TOMBOUCTOU
39	Hama	TEMBINE	Chef SLPSIAP	GOUNDAM	TOMBOUCTOU
40	Daouda	GUINDO	Chef SLPSIAP	GOURMA RHAROUS	TOMBOUCTOU
41	Yacouba	DIARRA	Chef SLPSIAP	NIAFUNKE	TOMBOUCTOU
42	Issa	FANE	Chef SLPSIAP	GAO	GAO

43	Amirou	TOGO	Chef SLPSIAP	ANSONGO	GAO
44	Lassine	COULIBALY	Chef SLPSIAP	BOUREM	GAO
45	Abdou	H AidARA	Chef SLPSIAP	KIDAL	KIDAL
46	Ismaila N	DIANE	Chef SLPSIAP	ABEIBARA	KIDAL
47	Agaly	AG EKAWEL	Chef SLPSIAP	ACHIBOGHO	KIDAL
48	Malamine	COULIBALY	Chef SLPSIAP	TESSALIT	KIDAL
49	Yaya	SAMAKE	Chef SLPSIAP	TIN-ESSAKO	KIDAL
50	Allim	MOHAMED	Chef SLPSIAP	TAOUDENIT	TAOUDENIT
51	Lalla Mint	SIDI MOHAMED	Chef SLPSIAP	ACHOURAT	TAOUDENIT
52	Ali	OULD NAJIM	Chef SLPSIAP	AL-OURCHE	TAOUDENIT
53	Sidi Boubacar	OULD MOHAMED SALAH	Chef SLPSIAP	ARAOUANE	TAOUDENIT
54	Mohamed Lamine	OULD MOHAMED	Chef SLPSIAP	BOUJBEHA	TAOUDENIT
55	Oussama	DRISSI	Chef SLPSIAP	FOUM ELBA	TAOUDENIT
56	Hamza	SALIHOU	Chef SLPSIAP	MENAKA	MENAKA
57	Habiboulah	HAMA MAIGA	Chef SLPSIAP	ANDÉRAMBOUKANE	MENAKA
58	Assaleh	AG AFOUDNEMONY	Chef SLPSIAP	INEKAR	MENAKA
59	Ilaji	AG HOUZEIFATA	Chef SLPSIAP	TIDERMENE	MENAKA
60	Hawa	SISSOKO	Chef SLPSIAP	COMMUNE 1	BAMAKO
61	Boureima	GOITA	Chef SLPSIAP	COMMUNE 2	BAMAKO
62	Massaran	SANGARE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 3	BAMAKO
63	Awa	KONATE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 4	BAMAKO
64	Madina	DIAMOUTENE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 5	BAMAKO
65	Fatimata	DEMBELE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 6	BAMAKO

EQUIPE DE VEILLE

N°	PRENOM	NOM	ROLE
1	Isidore	CAMARA	Suivi des travaux Cartographiques
2	Abdramane	TRAORE	Suivi des travaux Cartographiques
3	Souleymane	TRAORE	Suivi des travaux Cartographiques
4	Sankoun	SISSOKO	Superviseur équipe de Veille
5	Zima	DIALLO	Suivi de la collecte des données CAPI - NATIONAL
6	Soumana	TRAORE	Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KAYES
7	Nana	MAIGA	Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KAYES
8	El hadj Brahim	SIDIBE	Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KOULIKORO
9	Moctar	DIARRA	Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KOULIKORO
10	Sata	KEITA	Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KOULIKORO
11	Sékou Arouna	SANGARE	Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE SEGOU
12	Sambou	DEMBELE	Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE SEGOU
13	Ahmadou	TOURE	Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE BAMAKO
14	Mahmoud Ag	ALY	Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE BAMAKO
15	Yaya	SIDIBE	Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE BAMAKO
16	Abdrahamane	DJITEYE	Suivi de la collecte des données PAPI
17	Ali Mamadou	DJIGUIBA	Suivi de la collecte des données PAPI
18	Aly	TOURE	Suivi de la collecte des données PAPI
19	Djibril	DIALLO	Chargé de la Gestion du Web et la sécurité du réseau
20	Souleymane	NIARE	Chargé de la Gestion du Web et l'extraction des données
21	Mama Kane	SIDIBE	Chargé de la maintenance informatique
22	Oumou	DIALLO	Chargé de l'extraction des données
23	Seydou	DIALLO	Chargé de l'extraction des données
24	Alhakimou	DIALLO	Chargé de l'extraction des données
25	Astan	COULIBALY	Chargé de l'administration du réseau informatique
26	Moussa	TRAORE	Chargé de l'administration du réseau informatique
27	Ahmadou	TOURE	Chargé du traitement des appels du numéro vert
28	Sidi Ousmane	DE	Chargé du traitement des appels du numéro vert
29	Mounina	CISSE	Chargé du traitement des appels du numéro vert
30	Nassoum	KEITA	Chargé des travaux du Secrétariat
31	Boubacar	KONATE	Chargé de la Reprographie





LES PARTENAIRES DU RGPH5

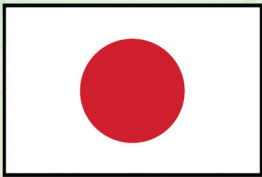


Allemagne



**BANQUE
MONDIALE**

Banque Mondiale



Japon



Norvège



Pays-Bas



Suède



Suisse



UNFPA



UNHCR
The UN Refugee Agency

UNHCR



unicef

UNICEF



USAID

DU PEUPLE AMERICAIN

USAID